

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2023-2027



RÉSIDENCE HENRI LE CLAINCHE



68 ter route de Tours
14700 FALAISE

N° FINESS : 14 000 427 6

Table des matières

1. L'Association	6
1.1 Présentation.....	6
1.2 Le projet associatif.....	6
1.3 Principes d'intervention	8
1.3.1 Autodétermination des personnes accompagnées	8
1.3.2 Dynamique de parcours des personnes accompagnées.....	9
1.3.3 Expression et participation des personnes accompagnées.....	9
1.3.4 Gestion des paradoxes	10
1.3.5 Modalités de régulation	10
2. Repères juridiques.....	11
2.1 Les obligations légales et réglementaires	11
2.2 La prise en compte des recommandations de bonnes pratiques	12
2.3 Les orientations du schéma départemental	12
2.4 Les orientations du Schéma Régional de Santé	13
3. Présentation de l'établissement et ses missions.....	15
3.1 Contexte.....	15
3.2 Présentation de l'établissement	17
3.2.1. Les ressources financières.....	17
3.2.2 Les ressources matérielles	18
3.3 Les missions	22
3.4 L'arrêté d'autorisation	23
4. Présentation de la personne accompagnée et de son entourage	24
4.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées.....	24
4.1.1. Genre et âges des personnes.....	24
4.1.2. Domiciliation des personnes accompagnées.....	25
4.1.3 Mesures de protection	26
4.1.4 Les problématiques des personnes accompagnées	27
4.2 L'évolution du public	27
4.3 Les relations avec l'entourage	28
5. Les besoins des personnes accompagnées	30
5.1 Besoins en matière de santé somatique ou psychique.....	30
5.2 Besoins en matière d'autonomie	30
5.3 Besoins pour la participation sociale	30

6. Les prestations d'accompagnement proposées.....	31
6.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	31
6.2 Prestation en matière d'autonomie.....	31
6.3 Prestations pour la participation sociale	31
6.4 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	32
6.5 Prestations indirectes	32
7. Déclinaison de l'offre de services	33
7.1 L'accompagnement à la santé	33
7.2 L'accompagnement à la participation sociale	35
7.3 L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne	37
7.4 L'accompagnement hors temps d'ESAT.....	39
7.5 L'accès aux loisirs et aux vacances.....	39
7.6 Le travail avec les familles	40
7.7 La prise en compte de la vie affective, amoureuse et sexuelle	41
7.8 L'accompagnement de l'avancée en âge	43
8. L'organisation de l'établissement	46
8.1 La personne au centre de son projet de vie	46
8.2 L'accueil temporaire ou stage	46
8.3 Le processus d'admission.....	47
8.4 Les modalités d'accueil	48
8.5 Le processus du projet personnalisé.....	49
8.6 Le processus de sortie	51
8.7 L'ancrage des activités dans le territoire	51
8.8 La transversalité.....	55
8.9 Les évènements indésirables	56
8.10 Diffusion des HAS au sein de l'établissement	57
8.11 Communication et coordination interne.....	58
9. Les ressources humaines.....	61
9.1 Professionnels et compétences mobilisées.....	61
9.2 Gestion des ressources humaines	64
10. Les axes d'amélioration du projet.....	66
10.1 Les modalités d'évaluation et de pilotage du projet d'établissement.....	66
10.2 Les axes d'amélioration	66

Annexes	70
A1. Schéma de l'organisation de la qualité	71
A2. Glossaire	72
A3. Sources documentaires	72

Introduction

Le projet d'établissement, outre la description des prestations, de nos engagements et des personnels qui y contribuent, donne les orientations pour les 5 années à venir. Il s'appuie sur notre savoir-faire dans le respect de la réglementation.

Les équipes sont au cœur des évolutions dédiées au parcours des personnes accompagnées. C'est donc tout naturellement que les professionnels ont participé à la construction de ce projet d'établissement au travers de multiples groupes de travail. Les familles/proches aidants/responsables légaux, les jeunes/adultes ont été aussi associés à la réflexion. Enfin, sur certains thèmes, les partenaires ont été consultés.

Nous allons donc témoigner dans ce projet d'établissement :

- **des offres de service qui concourent à un accompagnement de qualité ;**
- **de l'organisation de l'établissement et des acteurs qui participent à l'accompagnement ;**
- **des axes d'amélioration ouvrant des perspectives d'évolution.**

Le décret du 9 mai 2017 réinterroge les autorisations des établissements et services. Il vient conforter la volonté de passer d'une logique de places à une logique de parcours de la personne accompagnée, en conformité avec les préconisations du rapport Piveteau « zéro sans solution » de juin 2014.

Notre association, l'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise, est attentive aux situations individuelles des personnes en situation de handicap sur le territoire qu'elle dessert. De plus, la qualité de vie, inclusive ou protégée, des personnes accompagnées dans les établissements et services de l'Association est une priorité. De ce fait, l'Association s'engage dans la démarche « une réponse accompagnée pour tous ». Dans cette continuité, pour assurer une fluidité et une personnalisation des parcours, pour faire du lien entre les besoins des personnes accompagnées et les réponses qui leur sont apportées, nous nous engageons dans les outils du projet SERAFIN PH.

Nous proposons de faire évoluer nos pratiques selon les attentes et les besoins des personnes accompagnées. Nous continuerons à être attentifs à l'optimisation de notre offre de services dans le respect de nos valeurs associatives : **Engagement, Epanouissement et Créativité.** Ces valeurs, inscrites dans le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), signé le 25 mars 2019, seront affirmées tout au long de ce projet autour des piliers fondamentaux que sont :

- le pouvoir d'agir de la personne,
- le respect des droits fondamentaux,
- l'approche inclusive,
- la réflexion éthique.

1. L'Association

1.1 Présentation

L'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise regroupe toutes les personnes physiques et morales qui appartiennent ou s'intéressent à des familles ayant un ou des enfants, un ou des parents, présentant un handicap intellectuel, psychique, un polyhandicap ou un trouble neuro-développemental. L'Association à but non lucratif est affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique par décret du 30 mars 1963.

L'Association intervient sur les secteurs géographiques du Pays d'Auge et du Pays de Falaise. Elle peut également étendre ses actions sur l'ensemble du département du Calvados par la création de services à vocation départementale.

Ses missions sont :

- Défendre les intérêts moraux et matériels des personnes ayant un handicap et de leur famille, en intervenant notamment auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales ou locales et des instances judiciaires.
- Animer et développer l'esprit d'entraide et de solidarité entre les familles.
- Concevoir, créer, adapter, développer et gérer les établissements et services nécessaires au meilleur développement des personnes en situation de handicap, dans une dynamique d'insertion sociale incluant des actions dans les domaines scolaires, professionnels, culturels et sportifs.

L'Association gère **16 établissements et services**, répartis en quatre secteurs d'activités pour **948 places**. Au 31/12/2021, l'association compte **365 salariés**.



1.2 Le projet associatif

Le projet associatif, c'est l'esprit, l'âme et le fil « rouge » de l'Association. C'est un document qui définit ce que les adhérents, mais aussi tous ceux qui travaillent et contribuent à la vie de l'Association, salariés et bénévoles, partagent en termes de valeurs et d'objectifs.

Le projet associatif 2022-2026 s'appuie sur 3 valeurs : **l'Engagement, l'Épanouissement et la Créativité.**



Engagement	1	Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie.
Épanouissement	2	Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, leur implication dans la cité et leur bien-être
Créativité	3	Adapter notre offre et développer des projets innovants pour répondre aux besoins et attentes.



Engagement	4	Accueillir et accompagner les familles.
Épanouissement	5	Renforcer le lien avec les familles et soutenir les aidants.
Créativité	6	S'assurer de la pérennisation et du développement de l'association.



Engagement	7	Permettre aux salariés d'assurer un accompagnement de qualité.
Épanouissement	8	Œuvrer pour une qualité de vie au travail.
Créativité	9	Soutenir l'initiative et la créativité des salariés.



Engagement	10	Travailler en réseau partenarial.
Créativité	11	Coconstruire avec les partenaires des projets communs.

OBJECTIF TRANSVERSAL

Renforcer l'efficience d'organisation et de gestion

Chaque valeur a été déclinée en orientations et en actions pour nos « parties prenantes » : les personnes accompagnées, les familles et amis, les salariés et les partenaires. Les 12 objectifs généraux du projet associatif sont :

Le projet associatif détaillé est accessible sur le site internet www.apaeipapf.fr

1.3 Principes d'intervention

Sur chaque établissement et service, l'intervention des professionnels vise à accueillir et accompagner chaque personne :

- Dans le respect de sa singularité,
- Dans le respect de ses choix,
- Dans le respect de ses droits fondamentaux,
- Dans la co-construction de réponses à ses besoins et à ses attentes,
- En permettant une fluidité de son parcours,
- Dans une visée inclusive.

L'Association s'engage fortement autour de ces principes d'intervention.

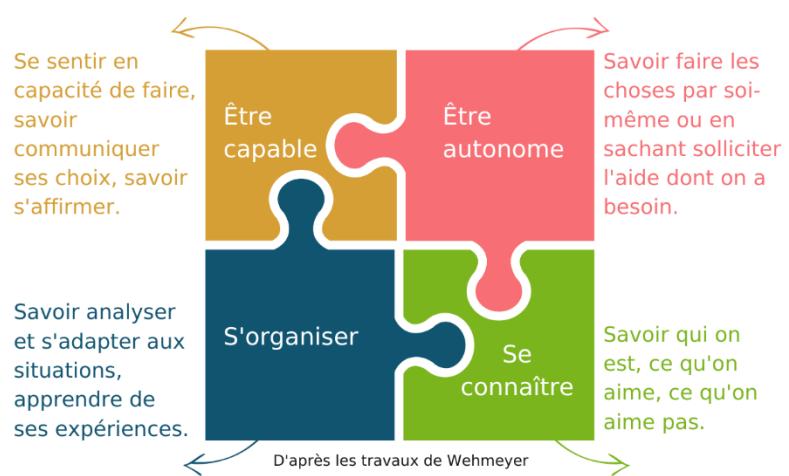
1.3.1 Autodétermination des personnes accompagnées



" L'autodétermination, c'est permettre à chacun de développer le plus d'habiletés pour dire et faire pour soi.

Et cela passe par expérimenter, se tromper, prendre des risques mesurés et apprendre..."

Source : HopToys, en route vers l'autodétermination



Ce concept porté par l'Unapei est repris par l'Association pour devenir incontournable au sein des établissements et services.

L'autodétermination, c'est « *avoir le pouvoir de décider soi-même* ». Pour être actrice de sa vie, la personne accompagnée, ainsi que son entourage, doit avoir la garantie :

- Que son projet sera adapté à ses attentes et à ses besoins,
- Qu'elle sera au centre des questionnements,
- Qu'elle sera écoutée quelles que soient ses capacités,
- Qu'elle fera des choix sans contrainte, ou influence externe.

Toute cette démarche a vocation à promouvoir la qualité de vie et l'épanouissement de la personne accompagnée. Telle est la préoccupation majeure de l'Association, qui met tout en œuvre pour y parvenir : accompagnement des professionnels, personnalisation et co-construction des projets, développement du rôle des CVS, sensibilisation à la bientraitance pour tous les professionnels.

1.3.2 Dynamique de parcours des personnes accompagnées

L'Association est attachée à la dynamique de parcours pour répondre aux besoins et attentes de la personne accompagnée à tout moment de sa vie.

Cette démarche passe notamment par la coordination, la co-construction du projet personnalisé et la participation active de la personne.

Les besoins de la personne accompagnée, qu'ils soient explicites, implicites ou latents sont recherchés. Ils sont parfois complémentaires aux besoins identifiés par l'équipe interne et les partenaires externes, ainsi que par l'entourage de la personne. Le projet se doit d'être respectueux de la singularité de la personne.

La transmission de l'information est également une donnée importante à prendre en compte dans la dynamique de parcours. Le recueil des données, leur transmission, leur conservation, leurs modalités de mise en œuvre respectent la réglementation en vigueur.

L'Association met tout en œuvre pour assurer un accompagnement centré sur l'individualisation de l'accompagnement, dans une dynamique de fluidité des parcours.

1.3.3 Expression et participation des personnes accompagnées

Que ce soit sur le plan individuel, dans la recherche de la participation active de la personne accompagnée à l'élaboration de son projet, ou sur le plan collectif, avec un rôle fort des CVS au sein des établissements et services, l'expression et la participation des personnes accompagnées sont constamment recherchés.

L'Association met un point d'orgue à cette démarche. Deux représentants du Conseil d'administration sont désignés dans chaque établissement et service et participent activement à chaque réunion. Les élections des membres du CVS ont lieu tous les 3 ans.

La participation est un droit et non une obligation. L'Association mène une politique institutionnelle incitant les établissements et services à développer toute forme de participation. Il s'agit d'une démarche stratégique qui s'inscrit dans la durée.

L'établissement est le niveau qui est plébiscité pour mettre en œuvre cette participation, à travers des outils tels que :

- Groupes de travail / commissions : personnes accompagnées / proches aidants / familles / représentants légaux sont invités à participer,
- Enquêtes de satisfaction : mises en œuvre régulièrement,
- Boîte à idées à l'entrée des établissements/services.

1.3.4 Gestion des paradoxes

La loi édicte des principes qui sont parfois compliqués à mettre en œuvre au sein des établissements et services, en raison de la mise en perspective de l'intérêt de la personne accompagnée (liberté d'aller et venir, individualisation, exercice de la citoyenneté...) face aux contraintes imposées à l'établissement (sécurité des locaux et des personnes, règles de vie collective...)

L'Association prend pleinement la mesure de ces injonctions paradoxales pour trouver un juste équilibre entre la protection et l'autonomie.

Les professionnels sont sensibilisés à cette approche dans le cadre de réunions institutionnelles, de réunions d'équipe, de groupes de travail. La réflexion et les pratiques professionnelles permettent de trouver un positionnement éthique et technique.

1.3.5 Modalités de régulation

Les principes généraux d'intervention permettent de gérer des situations individuelles. Il est utile d'organiser des modalités de régulation pour permettre de réfléchir à des situations plus complexes.

Les questionnements éthiques peuvent être abordés dans des réunions d'analyse des pratiques dans chaque établissement et service, ainsi qu'entre établissements et services de l'Association.

L'Association, dans le cadre de son Projet associatif, souhaite renforcer cette démarche et en faire une action prioritaire.

2. Repères juridiques

2.1 Les obligations légales et réglementaires

Les actions de l'ensemble des établissements et services de l'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise s'inscrivent dans le cadre des lois et décrets régissant le fonctionnement des dispositifs d'accompagnement médico-social de personnes en situation de handicap, notamment :

- **Loi n° 75-535 du 30 juin 1975**, dite d'orientation en faveur des personnes handicapées ;
- **Loi du 2 janvier 2002**, rénovant l'action sociale et médico-sociale avec la promotion des droits des personnes et l'évaluation de la qualité ;
- **Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004**, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- **Loi du 11 février 2005**, relative à l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, reconnaissant le projet de vie et les droits à la compensation du handicap ;
- **Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009**, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires : modernisation des établissements de santé, amélioration de l'accès à des soins de qualité, prévention et santé publique, organisation territoriale du système de santé ;
- **Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015**, relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- **RGPD : règlement (UE) du 27 avril 2016**, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;
- **Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 – article 89**, dite de modernisation de notre système de santé ;
- **Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019**, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- **Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 – article 23**, crée l'article L119-1 du CASF, instituant une définition législative de la maltraitance en ESMS ;
- **Décret n° 2022-695 du 26 avril 2022**, modifiant le décret n° 2021-1476 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESMS.

2.2 La prise en compte des recommandations de bonnes pratiques

Lors de la réflexion préalable à l'écriture de ce projet d'établissement, pour définir les critères de qualité de l'intervention auprès des personnes en situation de handicap, nous avons pris en compte les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé sur les thématiques suivantes :

- Bientraitance,
- Qualité,
- Point de vigilance et prévention des risques,
- Troubles Envahissants du Développement (TED),
- Ouverture et partenariat,
- Qualité de vie.

2.3 Les orientations du schéma départemental

Le département du Calvados a rédigé un schéma de l'autonomie (2019 – 2023) orienté vers la modernisation et l'innovation, intitulé « *Bien vieillir et mieux vivre son handicap dans le Calvados* ».

L'objectif est d'être au plus proche des réalités territoriales et d'améliorer les conditions de vie des populations les plus fragiles.

L'offre est centrée sur les personnes concernées, avec une attention particulière sur leurs besoins pour y apporter les réponses correspondant au mieux aux attentes. Ainsi, les enjeux sont de préparer l'avenir et d'anticiper les évolutions des pratiques pour proposer un accompagnement plus fluide et qualitatif.

Le projet d'établissement prend en compte les orientations définies par le schéma départemental des personnes en situation de handicap du Calvados, qui se déclinent ensuite en actions :

- Faciliter l'accès à l'information pour les usagers et leurs aidants,
- Développer des actions de prévention, de soutien et d'accompagnement des aidants,
- Favoriser la vie dans la cité,
- Améliorer la qualité d'accueil au sein des établissements et services médico-sociaux,
- Adapter les conditions d'hébergement et de prise en charge aux besoins,
- Améliorer le quotidien des personnes handicapées vieillissantes, des personnes autistes et celles présentant des troubles psychiques,
- Développer l'habitat inclusif et les structures intermédiaires,
- Faciliter les parcours enfant/adulte handicapés et les transitions domicile/établissement.

2.4 Les orientations du Schéma Régional de Santé

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires a profondément modifié les modalités de l'action publique dans le domaine de la politique de santé, qui intègre non seulement les soins mais aussi la prévention et les accompagnements médico-sociaux.

Cette transversalité dans la définition et la mise en œuvre de la politique de santé vise à permettre une meilleure articulation dans les interventions auprès des personnes en situation de handicap et à améliorer la fluidité du parcours de vie et de soins.

Le Schéma Régional de Santé (SRS 2018 - 2023) est un outil spécifique qui s'inscrit dans une démarche unifiée.

Ce schéma est unique. Quelles que soient les populations ou les pathologies, l'action se structure autour des objectifs suivants : la prévention, la promotion de la santé, le dépistage, le diagnostic, les soins, la prise en charge de l'accompagnement.

Les objectifs spécifiques sont déclinés dans le but de concilier les impératifs de qualité et de sécurité, avec les enjeux de proximité et d'accessibilité. La visée est de renforcer l'efficacité des organisations, l'information et la formation des professionnels, la coordination des politiques publiques, la transformation de l'offre en santé et la coordination des acteurs au service de la fluidité des parcours.

Les orientations suivantes du SRS ont été prises en compte lors de la préparation du projet d'établissement :

- Permettre l'accès des personnes en situation de handicap aux programmes de prévention, promotion de la santé ;
- Organiser une stratégie ciblée vers les plus vulnérables ;
- Rendre l'usager acteur de sa santé ;
- Accompagner les aidants ;
- Renforcer la communication et la formation auprès des acteurs de santé et des usagers sur les droits ;
- Garantir à l'usager l'accès à une offre de services en santé de proximité à chaque étape de son parcours de vie, tout en conciliant qualité et sécurité ;
- Améliorer l'information des professionnels de santé sur l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale existante ;
- Assurer la formation des professionnels en cohérence avec les besoins de santé des usagers ;
- Favoriser l'innovation à la fois en termes d'organisation et de pratiques professionnelles : développement des coopérations et du partage de compétences ;
- Améliorer la connaissance des besoins du public et promouvoir des outils partagés ;
- Garantir la fluidité des parcours par la transformation ;
- Assurer la fluidité des parcours par des modalités d'intervention coordonnées des acteurs ;
- Accès à la prévention, promotion de la santé et aux soins ;
- Accompagnement adapté en structure médico-sociale ;
- Repérage / dépistage / diagnostic (enfants et adultes) et interventions précoces ;
- Développer les réponses inclusives ;
- Pair-aidance, soutien, guidance et accompagnement des aidants.

Le PRIAC (2019 – 2023), outil de programmation régional et pluri-annuel, organise l'offre médico-sociale : créations, extensions et transformations de places.

3. Présentation de l'établissement et ses missions

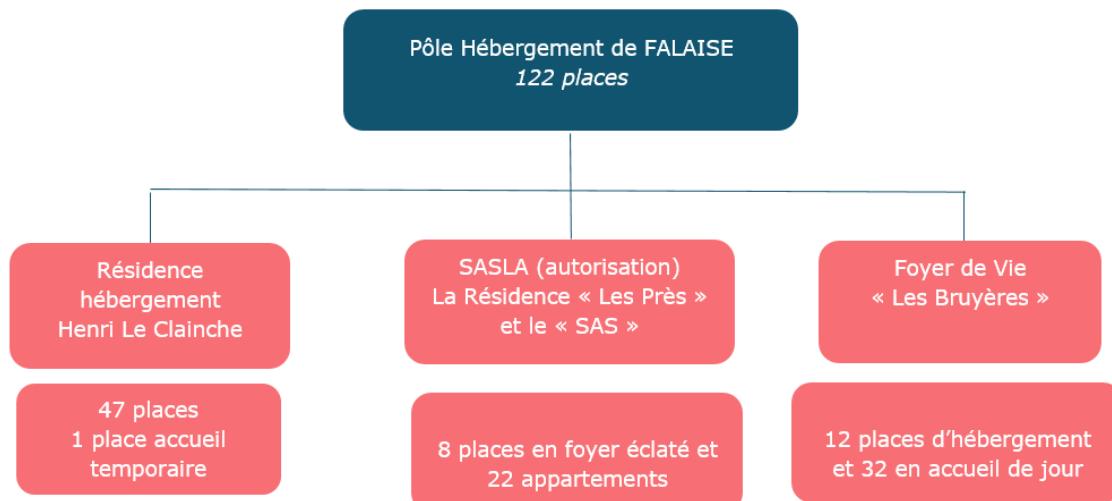
« Il n'y a pas de projets sans acteurs. Les acteurs sont les usagers : projet personnalisé, et les professionnels : projet professionnel. Mais il n'y a pas de projets sans organisation de développement. L'institution donne un cadre et une structure d'appui à l'existence et à la convergence des projets : projet institutionnel. La société en tire une cohérence pour sa politique : projet social. C'est la recherche de l'équilibre entre ces quatre niveaux qui permet à chaque projet de se développer et grandir. »¹

3.1 Contexte

En mai 1994, la résidence hébergement s'installe dans des locaux neufs construits par un bailleur public, INOLYA.

A cette occasion, le foyer d'accueil change de nom et devient la Résidence Hébergement Henri Le Clainche, en honneur du Président de la section de FALaise, fondateur du Foyer d'Adultes en 1973.

L'autorisation de l'établissement passe de 40 à 47 places.



En janvier 2017, l'Association affiche sa volonté de créer un Pôle Hébergement sur le secteur géographique de FALaise. Sont ainsi réunis :

- la Résidence Hébergement Henri le Clainche,
- le SASLA,
- le Foyer de Vie « Les Bruyères » - situé à SAINT PIERRE DU BÛ,
- l'accueil de jour « des Bruyères » - situé à FALaise.

La Direction est commune à l'ensemble de ces structures et services.

¹ LADSOUS J. Les cahiers de l'Actif.

PARCOURS PÔLE HÉBERGEMENTS FALAISE



3.2 Présentation de l'établissement

3.2.1. Les ressources financières

Le Conseil Départemental finance la Résidence hébergement par le biais d'un prix de journée réajusté de manière annuelle, au regard des journées réalisées.

Le Département du Calvados assure exclusivement la prise en charge au titre de l'Aide Sociale des frais d'hébergement des personnes handicapées accueillies en établissement spécialisé.

La législation prévoit également (Décret n°77-1547 et 77-1548 du 31-12-1977), une contribution financière des personnes accueillies, à l'aide des ressources qu'elles perçoivent au titre de salaire, d'allocation ou autres, sous réserve qu'elles puissent conserver à disposition un montant minimum déterminé suivant leur situation.

Selon son patrimoine, le bénéficiaire paie une contribution mensuelle (voir document du Conseil Départemental en Annexe du Livret d'Accueil et du Contrat de Séjour).

La personne accueillie peut avoir le statut d'interne de semaine, si elle part chaque week-end, ou le statut d'interne à temps complet.

Le règlement d'aide sociale prévoit une autorisation de 30 jours d'absence à l'année pour convenance personnelle.

3.2.2 Les ressources matérielles

La Résidence Hébergement se situe au sud de FALAISE, ville historique de 7 968 habitants.

La Résidence est un foyer d'hébergement mixte, fonctionnant 365 jours par an, accueillant 47 résidents de 20 à 60 ans, ayant une activité professionnelle ESAT, atelier protégé ou Atelier d'Insertion et de Transition.

Une chambre est dédiée à l'accueil temporaire.

La commune est desservie par une ligne de bus et ne possède pas de gare ferroviaire. Les bâtiments, construits sur un terrain de 6 792 m², se situent en sortie de ville en lien avec la zone industrielle où est localisé l'ESAT « Les Conquérants », où travaillent l'ensemble des personnes accueillies.

L'architecture des bâtiments a été conçue, que ce soit en vue générale ou en vue pavillonnaire, sur le principe d'un espace central qui est l'espace partagé (le collectif) autour duquel gravitent les espaces individuels (le privatif)

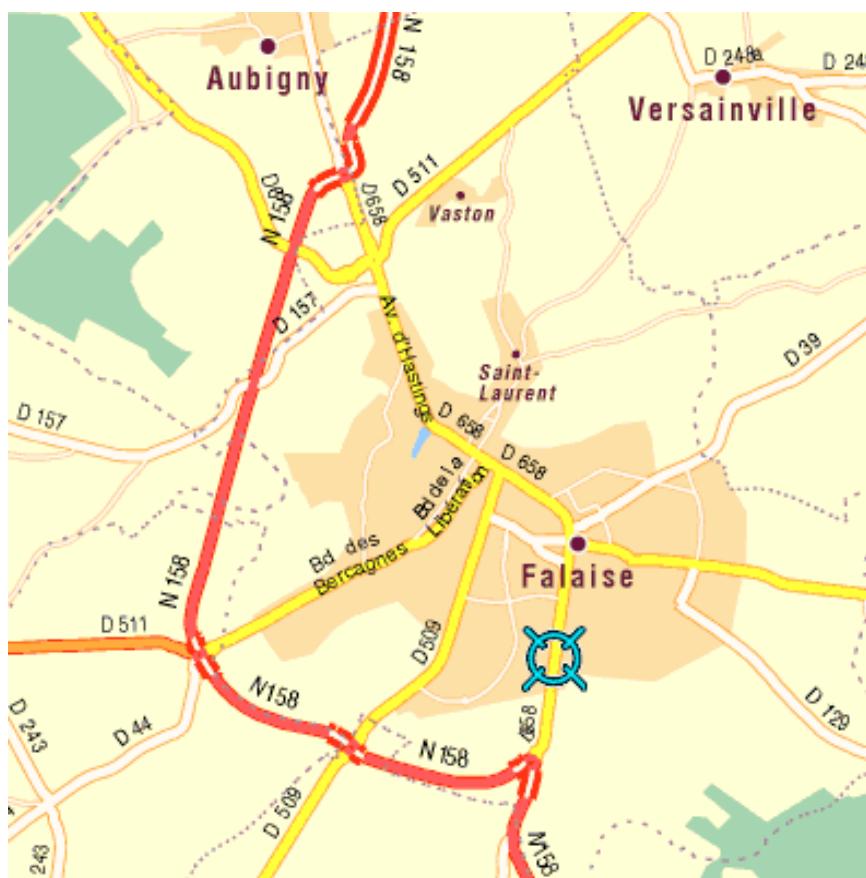


Figure 1 : Localisation de la Résidence.



Figure 2 : Allée de l'entrée de la Résidence et entrée du Bâtiment Administratif.

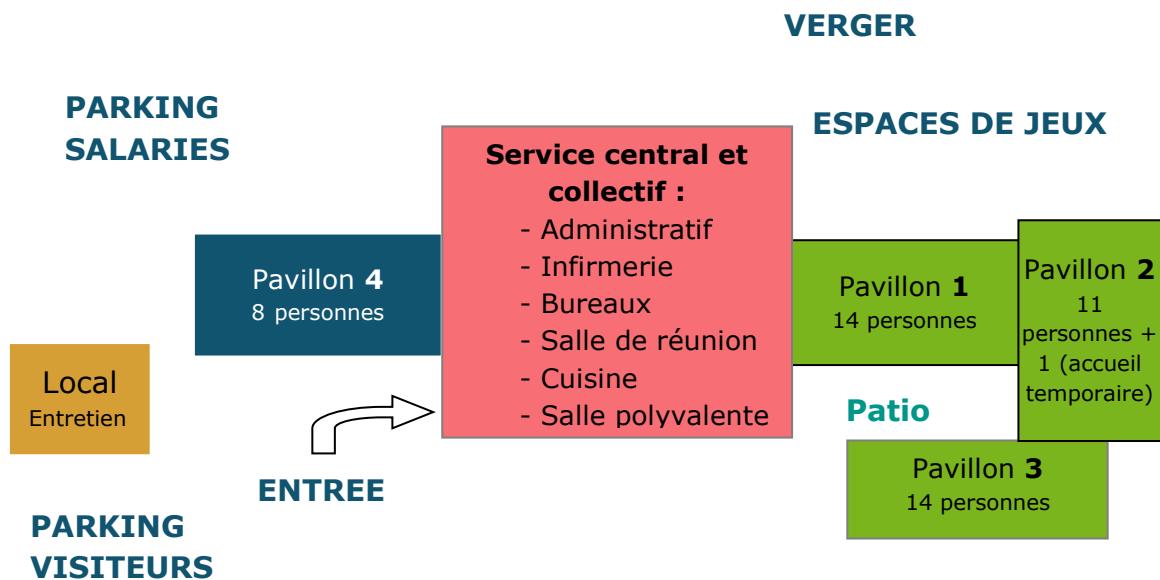


Figure 3 - Schéma de répartition des locaux.

La Résidence hébergement est construite sous forme de quatre pavillons, dont la répartition interne respecte les grandes catégories de besoins émanant de la population. Elle est conçue pour permettre une prise en charge individuelle mieux adaptée. Elle répond aux besoins d'espaces privatifs, dans un meilleur confort.

Le secteur administratif regroupe l'ensemble des bureaux de la Direction et du personnel administratif, point central pour l'accueil. Le bureau central est en lien direct avec la Cheffe de Service Éducatif pour la passation des informations et les affichages inhérents à l'organisation.

La pharmacie permet le classement, sous clefs, des dossiers médicaux. Elle permet le stockage des médicaments en toute sécurité. De petits soins peuvent y être réalisés dans l'intimité et en tenant compte des mesures d'asepsie.

La cuisine reçoit les plats en liaison froide de la cuisine centrale pour le fonctionnement à l'année. C'est un professionnel salarié du prestataire repas qui intervient pour la remise en température et le dispatching des plats en containers vers les pavillons.

L'atelier entretien permet de stocker le petit matériel de réparation et est aussi dévolu à l'entretien intérieur et extérieur des bâtiments. En lien avec le bailleur public, les entreprises interviennent de manière exceptionnelle pour des gros travaux, accessibilité, mise aux normes dans la mesure des provisions de charge.

Le parc automobile comprend 2 véhicules légers et 2 véhicules 9 places. L'Établissement est dans la dynamique de la mutualisation avec un DAME, un EAM et un ESAT quand ceux-ci en ont la nécessité.

Les pavillons sont au nombre de quatre. Le pavillon 4, de plain-pied, est situé à l'entrée de l'établissement et accueille 8 personnes nécessitant une prise en charge renforcée.

Les trois autres pavillons sont regroupés autour d'un patio, zone de convivialité (figure 4)



Figure 4 : L'entrée du patio.

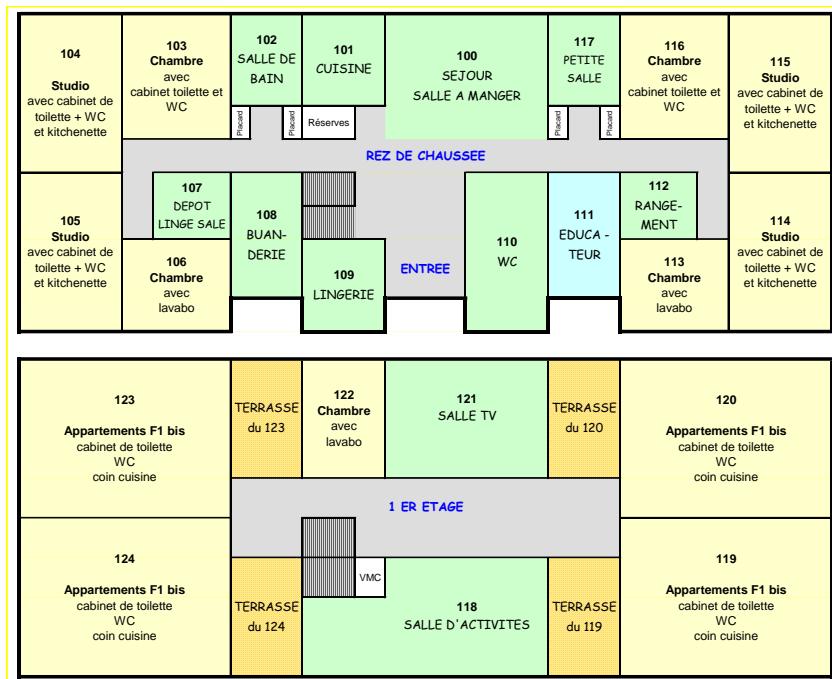


Figure 5 : Schéma architectural d'un pavillon.

Les espaces privatifs : l'offre architecturale part de la simple chambre avec lavabo à un appartement pouvant accueillir un couple.

Les lieux collectifs des pavillons :

- les cuisines servent pour les préparations des petits déjeuners et de lieu d'apprentissage et de loisirs culinaires.
- Les salles de bains, aux normes de l'accessibilité, permettent un accompagnement individuel ou servent de lieu de relaxation à la personne désireuse de prendre un bain.
- Les salons/ salles à manger permettent de se retrouver autour du repas ou d'un film pour ceux qui souhaitent de la compagnie.

Les espaces professionnels :

- Les laveries/lingeries sont dédiées aux agents des services intérieurs qui prennent en charge exceptionnellement l'entretien d'une partie du linge et vêtements des résidents. La gestion du linge est externalisée ; à ce jour un contrat est signé avec une blanchisserie appartenant à un ESAT.
- Les personnes accueillies ont la possibilité d'entretenir leur linge, soit dans leur logement lorsqu'elles ont investi dans l'achat d'une machine à laver, soit en utilisant le matériel mis à leur disposition pour effectuer leur lessive.
- Des ateliers sont organisés dans les différentes salles d'activités :
 - Pavillon 1 : art plastique,
 - Pavillon 2 : informatique,
 - Pavillon 3 : esthétique.
 Pavillon 4 : atelier vie quotidienne, à visée socialisante, et installé dans un logement type F3.
- Les bureaux dédiés aux éducateurs et surveillants de nuit avec l'ensemble des outils de communication.

3.3 Les missions

A partir des besoins de la population accueillie, prenant en compte le projet associatif et les obligations légales, la Résidence Henri Le Clainche étaye ses objectifs et ses missions. Les missions éducatives sont mises en œuvre de manière globale dans le fonctionnement et adaptées à chaque personne au travers des projets personnalisés.

Les missions :

- Accueillir en hébergement des travailleurs ESAT, ayant une autonomie relative.
- Assurer la sécurité des personnes accueillies, développer leur bien-être et leur épanouissement physique et mental au regard de leurs besoins.
- Fournir un espace privé et accompagner la personne accueillie dans l'investissement de ce lieu.
- Garantir le respect de l'intimité.
- Apporter le soutien éducatif pour la valorisation et le renforcement des compétences par l'apprentissage et la réalisation des tâches de la vie quotidienne.
- Garantir la réalisation, le suivi et l'évolution du projet personnalisé.
- Accompagner et responsabiliser la personne accueillie en favorisant son sens critique.
- Induire et/ou renforcer la posture de citoyen.
- Être des éléments facilitateurs de l'expression de la vie affective et sexuelle.
- Proposer des activités de loisirs, de sport, de culture.
- Favoriser l'expression et la participation en prenant en compte les droits et les libertés.
- Assurer et garantir la confidentialité des données concernant chaque personne.

Autres missions ponctuelles :

- 5 personnes ont une orientation en Foyer de Vie. Le temps de l'accueil de jour s'organise en atelier occupationnel au sein de la résidence hébergement.

Missions envers la famille de la personne :

- Faciliter le maintien des liens familiaux, tout en garantissant à la personne son statut d'adulte.
- Organiser les accueils de week-ends et les périodes de vacances.
- Assister, si besoin, la famille dans les démarches administratives concernant son enfant.

Missions envers les professionnels :

- Encourager la formation professionnelle.
- Promouvoir l'analyse des pratiques professionnelles.
- Evaluer et réajuster les prestations d'accompagnement.
- Evaluer et réajuster l'organisation interne et le fonctionnement.

3.4 L'arrêté d'autorisation

Nom établissement	Résidence Henri Le Clainche
N° FINESS	14 000 427 6
Catégorie d'établissement	252 – Foyer d'hébergement pour adultes handicapés
Mode de financement	08 – Président du Conseil Départemental
Date d'autorisation	02/01/2020
Date de fin de l'autorisation	03/01/2032

Code discipline d'équipement	Code clientèle	Mode de fonctionnement	Capacité autorisée
897 – Hébergement ouvert en foyer pour adultes handicapés	110 – Déficience intellectuelle	11 – Hébergement complet internat	47
658 – Accueil temporaire pour adultes handicapés	110 – Déficience intellectuelle	11 – Hébergement complet internat	1

4. Présentation de la personne accompagnée et de son entourage

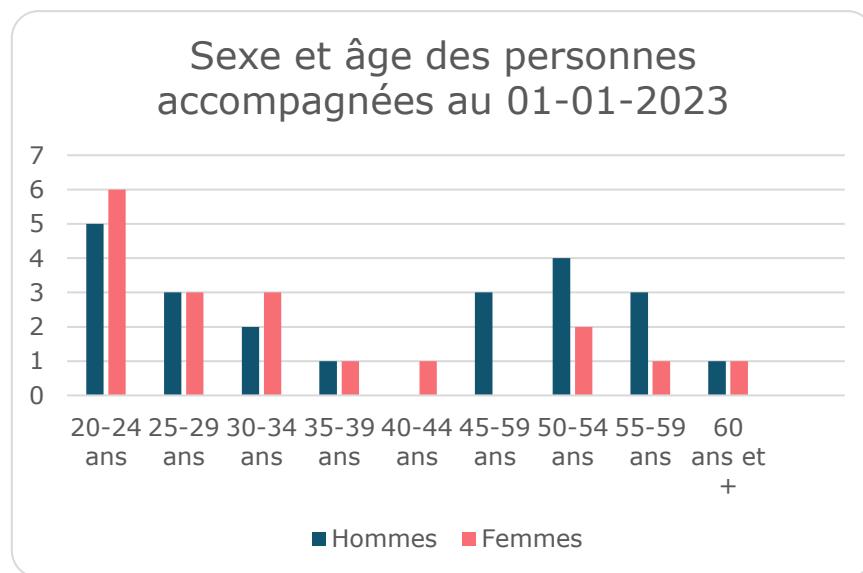
La Résidence est destinée à accueillir des personnes en situation de handicap mental, psychique, avec ou sans troubles associés, permettant une adaptation aux rythmes et aux activités de l'établissement. Ces personnes travaillent au sein d'un ESAT, peuvent avoir une activité au sein d'un AIT ou être mises à disposition dans une entreprise. Les personnes, pour être accueillies, ont une orientation professionnelle délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) : ESAT ou entreprise adaptée, avec ou sans hébergement.

Les bénéficiaires ont soit un statut d'interne complet soit un statut d'interne de semaine.

Il est nécessaire de rappeler le rapport PIVETEAU du 10 juin 2014 qui indiquait : *"Le devoir collectif est de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches"*.

4.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

4.1.1 Genre et âges des personnes



Rajeunissement de la population

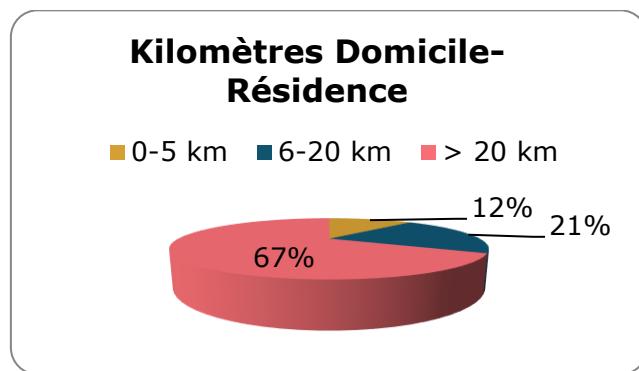
Toutes les tranches d'âge sont représentées à part inégales.

Les 20 - 44 ans représentent 64.1%, les 45 - 60+ représentent quant à eux 35.9%.

Le tableau illustre pleinement le rajeunissement de la population accueillie.

Le creux générationnel se situe entre 35 et 44 ans. Une seule personne est au-delà des 60 ans.

4.1.2 Domiciliation des personnes accompagnées



Les personnes habitent la résidence hébergement et les déplacements sont occasionnés par les retours en famille ou chez les amis.

A ce jour, les résidents ne possèdent pas de moyen de locomotion permettant d'être autonomes.

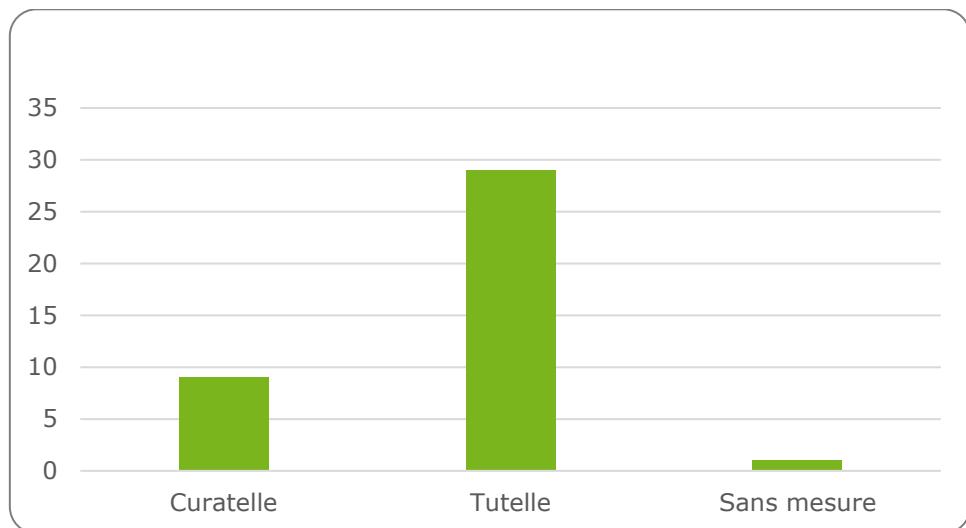
Le secteur géographique est surtout représenté par le département, mais aussi l'Orne.

Les transports s'organisent principalement avec des taxis.

La commune de FALAISE est desservie par une ligne de bus, certains résidents sont à même de l'utiliser. Et parfois, ils prennent un train pour arriver à leur destination finale (ex : CAEN, LISIEUX)

Le coût reste à la charge de la personne et une demande d'allocation de compensation peut être formulée.

4.1.3 Mesures de protection



Les mesures de tutelles restent la majorité des protections statuées par le juge des tutelles. La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine, si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile.

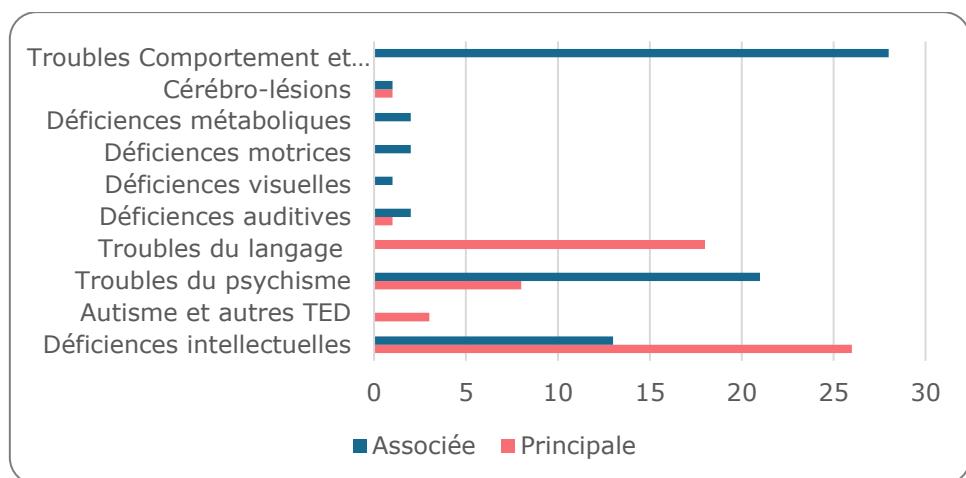
Le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas. La mesure peut être suivie par une association tutélaire ou une personne de la famille.

Les mesures de curatelle renforcée arrivent en deuxième position ; elles s'adressent à des personnes plus autonomes dans les actes simples de la vie, mais celles-ci doivent être accompagnées pour les actes importants.

L'équipe éducative travaille en grande collaboration avec les différents tuteurs ; il s'agit d'aider la personne à formaliser ses souhaits, ses envies et ses besoins et de mettre en face le budget afin de concrétiser le projet. Cette collaboration peut s'illustrer dans un projet personnalisé.

4.1.4 Les problématiques des personnes accompagnées

Déficiences observées – Source ANAP au 31-12-2021



Les pathologies sont plurielles ; au regard du tableau, la déficience intellectuelle représente pour la majorité la déficience principale.

A noter l'augmentation des troubles du psychisme, des troubles du comportement et du caractère. Il y a corrélation avec la courbe des âges qui fait montre que le jeune adulte est plus touché par les troubles du psychisme et des TCC.

4.2 L'évolution du public

Le public accueilli montre une évolution à plusieurs titres, prenant en considération que celle-ci sera prise sous la forme d'un changement :

- La nouvelle génération est plus prompte à verbaliser aspirations et projets ; elle est en droite ligne des attendus inclusifs. Elle souhaite en majorité un appartement et une vie de couple. Elle exprime ne pas vouloir rester dans le collectif de l'établissement et pouvoir s'installer en ville.
- La génération des plus de 45 ans est quant à elle plus ancrée dans la dynamique collective qu'elle a toujours connue. Elle ne se projette pas ailleurs. Et pourtant, il est impérieux de préparer l'avenir, de le baliser et d'appréhender la retraite pour les travailleurs ESAT. Il était permis de penser que cette génération serait satisfaite de pouvoir exprimer des souhaits de changements et de nous en donner des exemples.
- Le handicap psychique, c'est le sens de la réalité et la capacité d'organisation qui sont en cause, comme l'organisation du temps, l'anticipation des conséquences d'un acte, la mémorisation...Les actes de la vie quotidienne deviennent difficiles à gérer. La conscience de ces problématiques peut entraîner un sentiment de culpabilité ou de dévalorisation de soi, qui engendre un repli sur soi et une grande vulnérabilité. Les difficultés ont un retentissement sur la motivation, l'autonomie et l'ouverture aux autres. Certaines personnes sont marquées par une grande fatigabilité, une somnolence, d'autres au contraire, par une agitation. Cela vient revisiter les manières de travailler au quotidien pour appréhender ces diagnostics. De nouvelles qualifications doivent apparaître à l'organigramme.

4.3 Les relations avec l'entourage

Toute personne s'inscrit dans une vie sociale, que ce soit dans ses relations avec ses proches, ses pairs, les autres personnes accompagnées par l'établissement.

« Chaque personne accompagnée développe des liens spécifiques avec ses proches. Le dialogue instauré lors de l'élaboration du projet personnalisé est l'occasion d'aborder la question, de permettre aux personnes concernées de faire leurs choix et de comprendre et prendre en compte les causes des éventuels replis sur soi. Certains peuvent souhaiter distendre ou suspendre ces liens, d'autres en seront protégés. Pour ceux qui veulent entretenir les liens existants ou renouer des liens distendus, il est conseillé d'accompagner, faciliter et rendre agréable la visite de l'entourage, tout en garantissant une certaine intimité.

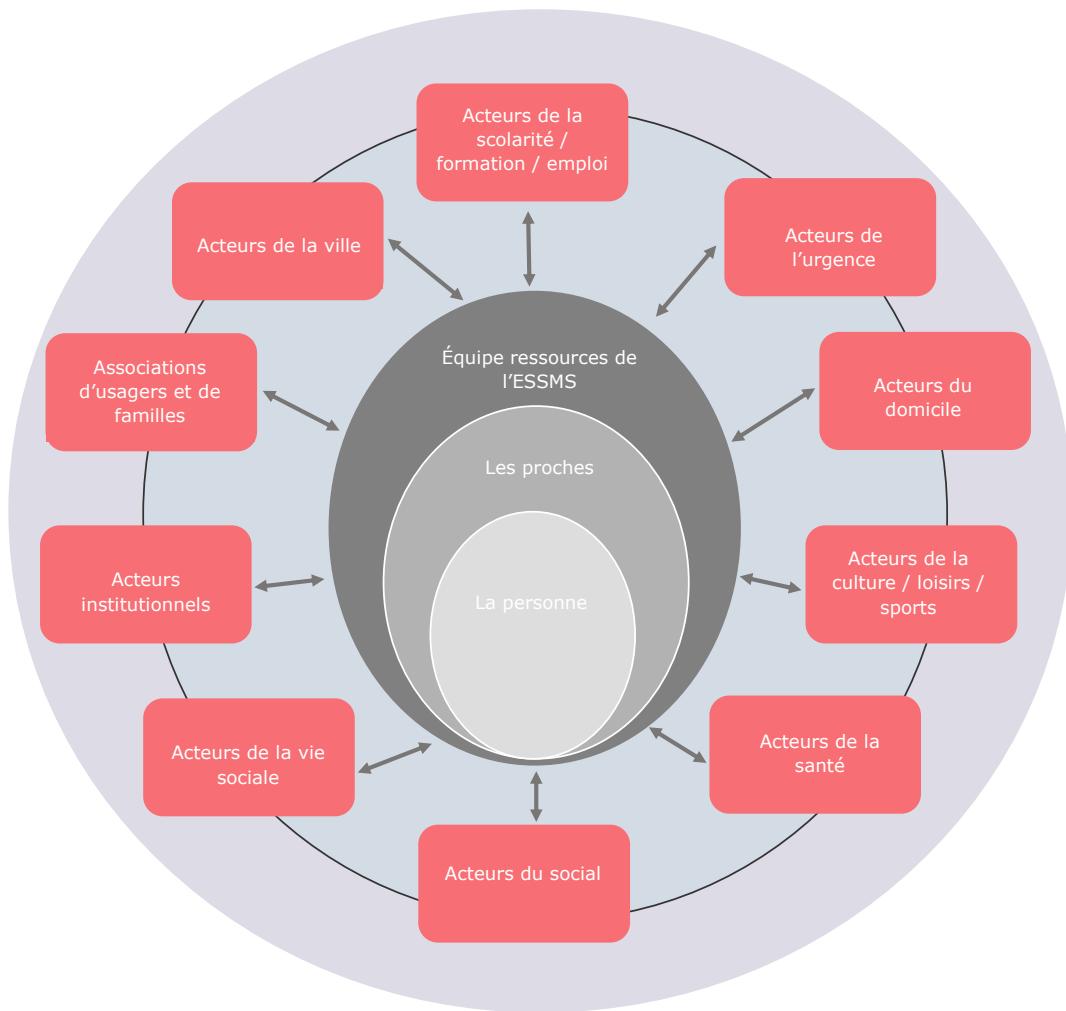
Il est préconisé de favoriser le développement de liens et de relations sur le territoire de vie et la création d'un réseau relationnel qui permette aux personnes accueillies de développer des opportunités plus étendues pour leur vie amicale, affective et sexuelle » (ANESM : RBPP Janvier 2012).

L'accompagnement réalisé par l'équipe éducative permet à la personne de créer, de maintenir, d'intensifier le lien avec ses proches, mais peut également, en accord avec la personne accompagnée, le soutenir pour y mettre fin.

« L'entourage des personnes accueillies constitue, d'une manière générale, un appui important pour les personnes accueillies. Il convient de respecter leur place et leur rôle. L'établissement est encouragé à se montrer accueillant envers les familles et l'entourage en général et à développer des coopérations avec ces derniers (accès le plus libre possible dans le respect de l'intimité des personnes, association au projet personnalisé, possibilité de s'investir dans les activités et animations, représentation et participation au conseil de la vie sociale (CVS) tout en respectant les besoins et envies des personnes accueillies »

(ANESM : RBPP, janvier2012).

Schéma du dispositif ressource



Source ANESM – RBPP – Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap.

L'accompagnement s'envisage dans une globalité prenant en compte l'environnement de proximité

5. Les besoins des personnes accompagnées

Dans le cadre de l'écriture du projet d'établissement, les équipes ont été mobilisées autour des nomenclatures SERAFIN-PH pour réfléchir collectivement à leur représentation au sein de la structure.

Ainsi, pour la nomenclature des besoins en matière de santé somatique ou psychique, en matière d'autonomie ou en matière de participation sociale, les besoins ci-dessous ont été identifiés.

5.1 Besoins en matière de santé somatique ou psychique

- Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
- Besoins en matière de fonctions sensorielles
- Besoins en matière de douleur
- Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire
- Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire
- Besoins en matière de fonctions digestive, métabolique, endocrinienne
- Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives
- Besoins en matière de fonctions locomotrices
- Besoins relatifs à la peau et aux structures associées
- Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

5.2 Besoins en matière d'autonomie

- Besoins en lien avec l'entretien personnel
- Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui
- Besoins pour la mobilité
- Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

5.3 Besoins pour la participation sociale

- Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté
- Besoins pour vivre dans un logement
- Besoins pour accomplir les activités domestiques
- Besoins pour participer à la vie sociale
- Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport

Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux

- Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante
- Besoins en lien avec le travail et l'emploi
- Besoins transversaux en matière d'apprentissages
- Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle
- Besoins pour apprendre à être pair-aidant
- Besoins en matière de ressource et d'autosuffisance économique

6. Les prestations d'accompagnement proposées

Dans le cadre de l'écriture du projet d'établissement, les équipes ont été mobilisées autour des nomenclatures SERAFIN-PH pour réfléchir collectivement à leur représentation au sein de la structure.

Ainsi, pour la nomenclature des prestations en matière de santé somatique ou psychique, en matière d'autonomie ou en matière de participation sociale, les prestations déjà réalisées ou à développer ont été identifiées.

6.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Soins somatiques et psychiques

- Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative
- Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués
- Prestations des psychologues
- Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie

Rééducation et réadaptation fonctionnelle

- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes

6.2 Prestation en matière d'autonomie

- Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne
- Accompagnements pour la communication et les relations à autrui
- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

6.3 Prestations pour la participation sociale

Accompagnements pour exercer ses droits

- Accompagnements à l'expression du projet personnalisé
- Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés

Accompagnements pour participer à la vie sociale

- Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage
- Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs
- Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements

Accompagnements au logement

- Accompagnements pour vivre dans un logement
- Accompagnements pour accomplir les activités domestiques

Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion

- Accompagnements pour l'ouverture des droits
- Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources
- Informations conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes

Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux

- Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant, d'apprenti
- Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle
- Accompagnements pour mener sa vie professionnelle
- Accompagnements pour réaliser des activités de jours spécialisés
- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle
- Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance

6.4 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

- Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

6.5 Prestations indirectes

Qualité et sécurité

- Démarche d'amélioration continue de la qualité
- Analyses des pratiques, espaces ressources et soutien au personnel
- Prestations de supervision

Relations avec le territoire

- Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés du droit commun
- Appui-ressources et partenariats institutionnels

Transport lié à gérer, manager, coopérer

- Transport lié à gérer, manager, coopérer

Fonctions logistiques

Locaux et autres ressources pour accueillir

- Locaux et autres ressources pour héberger
- Locaux et autres ressources pour accueillir le jour
- Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
- Locaux et autres ressources pour gérer, manager et coopérer
- Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs
- Fournir des repas
- Entretenir le linge

Transport lié au projet individuel

- Transports liés à accueillir (domicile – structure)
- Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
- Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale
- Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge

7. Déclinaison de l'offre de services

L'accompagnement des personnes accueillies est centré sur les besoins et les attentes. L'offre de services est pensée pour y répondre au plus près, en garantissant des réponses adaptées.

Il faut pouvoir concilier la vie collective avec les besoins individuels.

Les accompagnements se veulent modulaires et inclusifs, dans le but de faciliter les parcours de vie afin qu'ils soient fluides et personnalisés.

Les modalités de mises en œuvre sont déclinées ci-dessous.

7.1 L'accompagnement à la santé

Pour améliorer leur qualité de vie, les résidents doivent être accompagnés dans leur santé, tant dans son aspect psychologique que somatique. Ils doivent ainsi avoir accès aux soins et à leur continuité.

Il est recommandé aux professionnels tout au long de l'accompagnement de tenir compte du caractère variable, intermittent et évolutif des troubles psychiques et de la difficulté pour les personnes à demander de l'aide.

La dynamique autour de la santé est indispensable, autant dans le soin que dans la prévention. La population accueillie est fragile, car la moitié des résidents nécessite des soins au regard de pathologies avérées. Le suivi se fait plus spécialisé au regard de l'offre de service située sur le département. A ce jour :

Diabétologie	Urologie	Cardiologie
Néphrologie	Gynécologie	Gastro entérologie
Pneumologie	Hématologie	Psychiatrie

En périphérie de la santé, il faut également être en vigilance autour de la dentisterie, l'ophtalmologie et des soins de confort comme la pédicurie. Une convention annuelle est signée avec MOBIDENT : l'unité de soins mobile se déplace dans l'établissement et réalise un bilan dentaire et les soins.

Au titre de la santé, la difficulté existante est le fait de décoder la douleur chez une personne qui manifeste peu et d'en connaître l'intensité. Une formation des personnels est nécessaire régulièrement afin de rester en vigilance.

Le résident est informé de son état de santé, l'aide-soignante prend le temps nécessaire pour l'accompagner et de lui expliquer le but des différents examens prescrits.

A ce jour, le personnel dédié à l'accompagnement santé est :

- En première intention, une aide-soignante pour les démarches en lien avec des soins spécialisés et des rencontres avec les professionnels de santé sur un secteur étendu.
- En deuxième intention, le personnel éducatif pour les accompagnements à des rendez-vous, à des consultations sur le secteur de Falaise.

Les traitements médicamenteux

Une convention a été signée avec une pharmacie ; celle-ci prépare à l'aide de l'ordonnance fournie les médicaments avec l'entièrre traçabilité.

La mise en œuvre s'opère par des boitiers nominatifs avec photo. Ceux-ci sont stockés dans la pharmacie. L'armoire dédiée est fermée à clé ; celle-ci se trouve dans un boitier sécurisé à code dont seul le personnel éducatif à connaissance.

Les éducateurs récupèrent les traitements dans une mallette spéciale ainsi que le classeur pour le paraphe obligatoire sur chaque fiche individuelle.

Les régimes

Les repas adéquats sont préparés par le prestataire repas uniquement sur prescription médicale. A ce jour, il s'agit de régimes hypocaloriques, sans sel strict, sans acide, pour lutter contre le diabète. Certains régimes sont associés.

L'examen prévention santé UC-IRSA

Démarche individuelle de prévention qui est proposée une fois par an à l'ensemble des résidents par la CPAM.

Un bilan sanguin, puis un rendez-vous avec un infirmier et un médecin est programmé. Un retour est effectué sur les points à corriger si nécessaire, avec lien vers le médecin traitant.

Le deuil

L'aide-soignante et l'équipe encadrante restent vigilantes quant à la surveillance de l'état de santé de la personne accueillie.

La santé physique et morale se conçoit dans l'action et la prévention.

Cependant, les professionnels peuvent être confrontés à la question de la fin de vie et au soutien des personnes en situation de deuil.

La relation d'aide en situation de deuil implique le respect et la considération pour la souffrance de l'autre.

La place particulière occupée par les professionnels dans ce contexte impose un véritable accompagnement de la part de l'établissement.

La formation sur ce thème est essentielle pour les professionnels et les résidents.

Pour continuer une démarche qualité santé, il faudra mettre en œuvre :



La télémédecine : pratique médicale à distance mobilisant des technologies de l'information et de la communication. Elle permet de répondre aux difficultés démographiques, épidémiologiques et organisationnelles.

7.2 L'accompagnement à la participation sociale

La participation sociale se définit comme étant l'implication des personnes dans des situations de vie réelle, par leurs rôles sociaux, l'exercice de leurs droits et de leur citoyenneté, quel que soit leur lieu d'habitation, de scolarisation, de travail ou d'activité. L'établissement doit faciliter la participation sociale de la personne accompagnée.

Il a le souci de mettre à disposition des espaces de rencontres et de socialisation : concilier vie en collectivité et personnalisation.

L'équipe pluridisciplinaire doit rechercher la capacité de la personne à décider pour elle-même, à faire des choix, à être actrice et citoyenne (auto-détermination)

Les personnes accueillies sont mobilisées afin qu'elles découvrent leur environnement de proximité, la ville où elles habitent.

Une des finalités de l'établissement est de permettre de développer la posture citoyenne.

L'équipe pluriprofessionnelle travaille en concertation avec la personne accueillie.

Le rôle de la présence éducative est de faire concorder les souhaits, les envies et les projets de la personne accompagnée, en lien avec ses potentialités, ses limites et la réalité.

Ainsi, toute cette articulation favorise la posture de l'adulte en devenir à travers le choix, la construction identitaire et l'autodétermination.

L'utilisation des temps et des dynamiques collectifs sont des outils importants pour tendre vers l'expression singulière de la personne accompagnée.

Cela lui permet de s'épanouir dans un environnement protégé.

L'équipe use de l'écoute active.

La parole est libre et accompagnée.

Les espaces collectifs tendent à être plus régulièrement proposés.

Conseil de la vie sociale du pôle hébergement (secteur FALAISE)

La loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 a favorisé la mise en place de manière opérationnelle de la participation individuelle et collective pour l'ensemble des personnes accueillies, au travers du conseil de la vie sociale de l'établissement, appelé communément CVS.

Les modalités de mise en place et de fonctionnement du CVS sont entrées en vigueur par le décret du 25 mars 2004 et le décret du 02 novembre 2005 (article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles).

Le Décret n°2022-688 du 25/04/2022 modifie et complète celui de 2004.

Il a pour objectif de renforcer le rôle des CVS et la participation plus globale des personnes accompagnées et de leurs proches.

Le CVS est un lieu d'échanges et d'expression.

Il a été institué pour associer les personnes accueillies, de même que leurs familles, aux réflexions portant sur la vie de l'établissement et les prestations offertes.

Les représentants du CVS sont élus par leurs pairs.

Lors de la première séance, le président est élu.

Ils se réunissent trois fois par an.

Des outils ont été développés afin d'optimiser la communication, rendre explicite les demandes et les réponses aux questions diverses.

Avant chaque CVS, un affichage annonce la date de la réunion préparatoire, fixée par le représentant des personnes accompagnées.

L'ensemble des personnes accueillies y est convié.

Cette réunion est animée par l'élu, afin de préparer le contenu et les questions à aborder.

Un accompagnant éducatif est présent, en soutien à la demande des personnes accueillies.

A la suite de chaque CVS, un compte-rendu est rédigé et est disponible en FALC.

Commission restauration

Elle a été mise en place afin de favoriser l'expression des personnes accueillies sur ce sujet, au cœur de leur quotidien.

Des représentants des personnes accueillies y sont présents, avec un accompagnement éducatif.

Ils y rencontrent le responsable qualité, le cuisinier et son responsable.

Lors de cette rencontre, ils échangent sur différentes thématiques : qualité et quantité des repas, respect des régimes de chacun, concordance des menus, propositions de repas à thèmes, suggestions de menus...

Cette rencontre est organisée une fois par trimestre.

Une réunion préparatoire a lieu afin de répertorier les remarques des personnes accueillies.

Elle a comme support le cahier de liaison qui recense au cours du trimestre les expressions de chacun, en lien avec l'alimentation.

Espace CLUB – Bar MALABAR

L'espace CLUB est ouvert le soir, du lundi au jeudi.

L'animation et l'encadrement sont assurés par un membre de l'équipe éducative.

C'est un endroit convivial dans lequel les adultes, après leur journée de travail, peuvent se retrouver pour partager une boisson, discuter, écouter de la musique et se divertir autour du babyfoot, d'un jeu de fléchette et/ou de palets.

Ce lieu est propice aux échanges et favorise la dynamique de groupe.

Il est également ouvert lorsque des soirées à thème sont proposées : jeux de société, karaoké, chants, visionnage de films et groupes d'expressions.

L'équipe sensibilise les personnes accueillies à échelle institutionnelle au travers de

ces espaces d'expressions et vise une dynamique citoyenne.

L'étape suivante est de travailler en lien avec le tissu associatif et culturel local, afin de favoriser l'inclusion et l'épanouissement.

Plus que le respect des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, c'est un engagement de la part de chacun des salariés.

7.3 L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

La vie quotidienne est importante pour la construction identitaire de chacun.

Elle est aussi un support pour instaurer la relation éducative.

A son entrée, chaque personne accède à un espace privatif adapté et respectueux de ses droits fondamentaux (intimité, dignité, sécurité)

Elle le meuble selon son goût et la réglementation en vigueur, l'entretient et l'investit en fonction de ses potentialités.

Elle dispose aussi de parties communes, où peuvent notamment être menées des actions éducatives.

Cela implique une responsabilité vis-à-vis de soi et de l'autre, dans le but de vivre ensemble.

Les personnes sont accompagnées en fonction de leurs besoins.

Le pouvoir d'agir et l'autodétermination restent des fondamentaux de l'établissement.

Cela se traduit par une stimulation ou une guidance verbale pour maintenir des acquis, ou cela tend vers la gestion complète d'un logement autonome.

L'objectif est de permettre à l'adulte de s'inscrire dans un parcours de vie.

Un travail collaboratif est mené avec l'équipe du SASLA, service qui propose trois types d'habitat : un habitat en semi-autonomie, un SAS collectif d'habitat, un SAS cité.

Les différentes alternatives d'hébergement sont présentées et proposées à la personne accompagnée, en fonction non seulement de ses capacités, mais également de ses souhaits.

L'équipe met en lien les compétences, les potentialités, les limites et les souhaits de la personne, afin de proposer un accompagnement adapté et éolutif.

Afin de répondre aux besoins des personnes accueillies, les prestations proposées sont liées à :

L'entretien personnel

Les apprentissages et le maintien des acquis sont réalisés en fonction des compétences de chacun, en recherchant l'adhésion et la participation active.

La singularité de chacun donne lieu à un accompagnement spécifique autour des besoins fondamentaux (cf. : Pyramide de MASLOW)

Cela regroupe le soin de nursing (aide à la toilette, habillage, soin dentaire, rasage, élimination...), la guidance et la sollicitation.

Pour répondre aux besoins alimentaires, un prestataire extérieur a été choisi.

Les repas sont donc livrés et pris sur le collectif, avec l'accompagnement d'un intervenant éducatif.

Il est à noter qu'en fonction des projets personnalisés, certaines personnes mangent dans leur espace privatif ou confectionnent leur repas.

Un apprentissage en lien avec l'alimentation est proposé au sein de l'atelier vie quotidienne.

La vie dans un logement et les activités domestiques

L'entretien des espaces collectifs est assuré par une salariée des services généraux.

Elle intervient également, en totalité ou partiellement, dans les espaces privés.

Un axe de travail du projet personnalisé peut être orienté sur la réalisation de tâches ménagères.

L'entretien du linge est géré par un prestataire de service.

Dans le cadre d'apprentissages (lavage, séchage, pliage...), les personnes peuvent être amenées à utiliser le matériel disponible en interne, avec un accompagnement éducatif sur la gestion du linge.

L'acquisition de matériel personnel est possible, en fonction de la configuration du logement et des compétences.

Pour ces différents apprentissages, des achats s'organisent : en autonomie, avec un accompagnement éducatif, avec pair-aidance.

Les relations et interactions avec autrui

Lors de l'admission, les personnes accompagnées signent le règlement de fonctionnement dans lequel les règles de vie sont explicitées.

Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales.

L'expression verbale et non verbale des personnes accompagnées est encouragée et soutenue, dans le respect de l'autre et des convenances.

L'accompagnement global permet d'encourager et de favoriser les moyens de communication et de relations avec autrui : échanges, supports adaptés.

Les nouvelles technologies sont un enjeu majeur dans l'accompagnement : tablettes, téléphones, ordinateur, jeux vidéo...

Les professionnels y sont sensibilisés par le biais de formations.

La sécurité

La résidence est un lieu sécurisé et sécurisant. La présence de professionnels est continue. Deux veilleurs sont présents la nuit. Ils assurent la surveillance des personnes, des locaux et des biens. Ils disposent d'un dispositif téléphonique pour protection du travailleur isolé.

Le travail pluridisciplinaire est garant de la sécurité et du bien-être de chacun.

La personne accompagnée a donc en permanence une personne ressource à solliciter. Une anticipation d'éventuels comportements problèmes est concrétisée dans le Projet Personnalisé.

L'établissement est équipé d'un système incendie.

Un homme d'entretien assure le maintien du bon état général de l'ensemble de l'établissement et veille à ce que l'ensemble des salariés soit formé aux procédures de sécurité.

De plus, des protocoles sont en place et les formations sont renouvelées.

7.4 L'accompagnement hors temps d'ESAT

La résidence accueille des personnes qui sont accompagnées au sein d'autres services, du lundi au jeudi de 09h00 à 17h00 et le vendredi de 09h00 à 16h00.

Un membre de l'équipe est présent en journée afin de permettre de répondre aux situations suivantes :

- Présence d'un Résident :
 - Un accompagnement à un RDV médical.
 - Un accompagnement en cas d'arrêt maladie ou d'un mi-temps thérapeutique.
 - Un accompagnement sur les temps de congés mobiles : ces journées sont à la disposition du travailleur ESAT.
Elles peuvent lui permettre d'organiser avec ou sans présence éducative des sorties (restaurant, cinéma, shopping...)
 - Un accompagnement sur les temps d'exclusion temporaire de l'ESAT.
 - Un accompagnement en cas d'horaires de travail décalés (inclusion)
 - Un accompagnement en cas de situations particulières.
- Absence de Résident :
 - Une disponibilité pour les partenaires (rendez-vous avec les représentants légaux...)
 - Elaboration d'écrits professionnels (PP, MDPH, projet, courriel, administratif...)

La résidence accueille sur les temps de week-end et de fermeture ESAT les personnes en journée.

7.5 L'accès aux loisirs et aux vacances

Les activités loisirs visent à occuper les temps libres, par l'expression des désirs de la personne et la stimulation à faire des choix : "rendre le Résident acteur de sa vie" sur fond de détente, d'épanouissement, de plaisir et de valorisation personnelle.

L'accès aux loisirs a plusieurs dimensions :

- ✓ L'épanouissement, le bien-être et le plaisir :
Participer car j'aime (tournoi de pétanque, repas à thème, soirée film...)
- ✓ La socialisation et l'intégration :
Participer pour rencontrer ou en raison d'un lien interpersonnel existant (pétanque, activité canine, tennis de table...)
- ✓ L'apprentissage et le développement :
Participer et découvrir d'autres univers (activité canine, jeux de société, soirée débat...)
- ✓ L'occupation de ses temps libres :
Participer pour ne pas s'ennuyer (coloriages zen, perles, puzzles, babyfoot, sorties extérieures...)
- ✓ L'autodétermination :
Participer parce que je l'ai choisi (séjour adapté...)
- ✓ L'estime de soi et la valorisation personnelle :
Participer pour me prouver que j'en suis capable (sortie sportive, activité extérieure...)
- ✓ La citoyenneté et la responsabilisation : Participer par conviction personnelle et pour favoriser l'entraide (marche solidaire, CVS...)

L'équipe pluriprofessionnelle favorise l'inclusion dans le tissu associatif et culturel local.

Sur les temps de week-end et/ou de vacances, les personnes peuvent choisir de partir en famille, cela permet de renforcer les liens familiaux.

Les vacances s'organisent en fonction du souhait et des capacités des personnes :

- ✓ En famille,
- ✓ En séjours adaptés : accompagnement de l'équipe éducative au choix de séjours,
- ✓ Entre amis : organisation guidée et soutenue par l'équipe éducative en fonction des besoins.

Une personne au siège social de l'Association est référente vacances, afin de favoriser le lien et la transmission d'informations concernant les aides financières possibles pour les vacances.

Une personne référente sur la Résidence va être nommée.

7.6 Le travail avec les familles

L'ANESM rappelle que la bientraitance consiste à :

« *Prendre en compte l'analyse des proches et créer des occasions d'échange* »

Les proches sont souvent détenteurs d'une analyse précieuse sur la situation de la personne que l'on accueille.

Il est important d'en faire le recueil.

L'arrivée en institution modifie la nature des liens avec les proches : la vigilance est portée sur le maintien de ces liens.

Les professionnels sont formés à la relation famille.

Des formations associatives spécifiques sont proposées, avec la présence de professionnels et de familles au sein des groupes établis.

La qualité de la communication, que l'établissement souhaite conforter, permet de travailler dans une visée commune et d'obtenir la meilleure collaboration qui soit.

Il est indispensable d'entretenir des relations courtoises, professionnelles et une coopération, dans un souci de dialogue constant, en s'appuyant sur le choix de la personne accompagnée.

Notre rôle est :

- ✓ D'accompagner la personne accueillie dans son projet de vie, selon son autonomie,
- ✓ De soutenir la famille face à cette démarche, pour l'amener à reconnaître son enfant/frère/sœur, en tant qu'adulte, acteur de sa propre vie.

Pour cela, l'établissement favorise les moments d'échanges et de partage, comme des invitations à des manifestations festives ou en les recevant pour parler de leurs préoccupations de parents.

Il est important de créer un climat de confiance mutuel.

La résidence a la volonté d'avoir une communication bienveillante, afin de débloquer rapidement des situations et se montrer réactif dans les réponses à donner.

Chaque demande est prise en compte et une réponse est apportée systématiquement.

La visite de l'établissement se fait en présence de la Directrice ou de la Cheffe de Service Éducatif.

Dès son arrivée à la résidence, la personne a un statut d'adulte : prendre des décisions et être acteur à part entière de sa vie.

La participation effective de la famille est recherchée et sollicitée, si l'adulte le verbalise à l'occasion :

- Du protocole d'admission de l'adulte (présentation de l'établissement, recueil d'informations, informations quant aux droits et devoirs de chacun, explications quant au cadre de la collaboration résidence/famille, implication et association des familles quant aux décisions concernant le résident...)
- Des réunions de synthèse auxquelles la famille peut être conviée, en fonction de la situation (en lien avec les partenaires concernés)
- De l'élaboration (recueil de l'avis des familles), de la présentation, du suivi et des évolutions du projet personnalisé (PP)
Le PP est effectivement un des éléments actifs favorisant l'action partagée entre la résidence, l'adulte et sa famille et/ou représentant légal.
- Des réunions associatives et institutionnelles (rencontres, journées « portes ouvertes », manifestations festives...)

Des parents sont élus au Conseil à la Vie Sociale de l'établissement (CVS)

Un compte-rendu de CVS est envoyé à l'ensemble des familles.

C'est une source d'informations sur la vie de l'établissement.

7.7 La prise en compte de la vie affective, amoureuse et sexuelle

L'accompagnement s'organise autour de la globalité de la personne.

La vie affective et sexuelle est intrinsèquement liée à l'épanouissement personnel des personnes accompagnées.

Le travail d'accompagnement de cette dimension est basé sur une écoute bienveillante, la moins chargée des projections personnelles des professionnels, et dans le respect du choix et de l'orientation sexuelle de chacun.

Les définitions suivantes régissent le travail des professionnels :

- Vie affective, vie amoureuse :
Ce qui a trait aux sentiments, aux émotions.
- Vie sexuelle :
« La santé sexuelle est un état de bien-être physique, mental et social dans le domaine de la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risque, libres de toute coercition, discrimination ou violence. »²

² <https://www.who.int/fr> Organisation Mondiale de la Santé 2019

La vie en collectivité est propice aux rencontres et aux interactions entre les uns et les autres.

La vie sexuelle s'exprime dans le respect de chacun, avec le consentement de chacun et dans l'espace privatif, en lien avec les normes sociales de base.

L'établissement prend en compte le couple, quand la demande est exprimée de vivre ensemble. La structure propose des logements permettant de vivre à deux. Au regard du fonctionnement actuel, l'établissement n'est pas adapté à un couple avec enfant.

Au sein de l'établissement, des groupes d'expression sont animés par des professionnels.

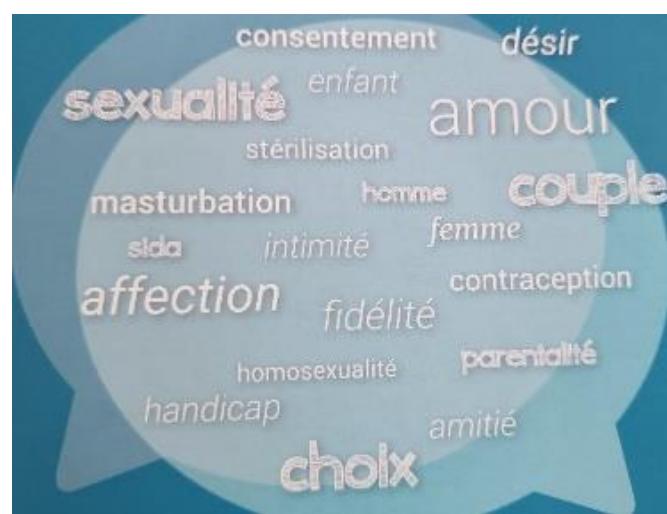
Ces temps d'échanges et de paroles permettent aux personnes en situation de handicap d'exprimer leurs aspirations, de pouvoir faire le choix de leur vie affective, intime et sexuelle et en garantir le respect, quels que soient leur mode et leur lieu de vie.

Thèmes pouvant être abordés :

- ✓ Les relations à autrui : amicales / amoureuses,
- ✓ La notion de consentement,
- ✓ La prévention : les risques des réseaux sociaux, les infections, la contraception...

Ces temps partagés permettent à chacun de s'exprimer et cela donne lieu à de véritables dialogues.

Certaines personnes accompagnées bénéficient également d'un suivi individuel avec le planning familial. Lorsqu'un couple le souhaite, il peut également y être reçu. L'aide-soignante est actuellement en lien avec le planning familial, pour la mise en place d'interventions par des professionnels formés en complément des temps individuels.



Source : Liberté Égalité Intimité – Revue Unapei

7.8 L'accompagnement de l'avancée en âge

Nous ne pouvons pas réduire le vieillissement à l'âge de la personne. En effet, on peut voir apparaître chez les personnes en situation de handicap des signes de vieillissement précoce, bien avant un âge qui pourrait en théorie le définir.

C'est pourquoi il est plus pertinent de s'attacher davantage aux signes de vieillissement, en lien avec la pathologie, les traitements médicaux que la personne est amenée à prendre, qu'à son âge.

Si, comme tout un chacun, les besoins des personnes évoluent au fil du temps, les groupements de priorités sanitaires listent les premiers signes qui peuvent déterminer le vieillissement d'une personne handicapée : ³

- L'isolement,
- Le ralentissement,
- La ritualisation,
- L'agressivité,
- Les conflits,
- Le refus de communiquer.

Aménagement des activités et des accompagnements

- Rythme moins soutenu des activités,
- Concentration diminuée,
- Une régression dans les acquis et difficultés dans les apprentissages,
- Les difficultés de communication,
- Fatigabilité plus dense,
- Usure répétée.

En matière de santé

- Les troubles de la nutrition,
- Les maladies cardio-vasculaires,
- Les pertes de mémoire,
- Les troubles du sommeil,
- La récurrence de problèmes bucco-dentaires,
- Les pertes sensorielles,
- Les difficultés motrices,
- La détérioration des capacités cognitives.

L'observation de l'avancée en âge des personnes accompagnées nécessite une interrogation fine des professionnels et l'utilisation d'outils adaptés.

Ceux-ci utilisent par exemple les fiches évènementielles pour noter leurs différentes observations.

³ « Avancée en âge (2014) Plateformes de services, partenariats et mise en réseau pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap avancées en âge », en partenariat avec la FEGAPEI

Des formations associatives ou individuelles leur sont également proposées, pour adapter leurs pratiques.

Au quotidien, les difficultés physiques et sensorielles qui peuvent apparaître nous amènent à repenser notre accompagnement.

Accompagner l'avancée en âge, c'est prévenir, anticiper, guider, conseiller et soutenir. La communication et la confiance avec la personne accompagnée, sa famille et /ou son représentant légal sont d'autant plus importantes que cela ouvre une période d'inquiétude, de renoncement, de deuil parfois, qui peut rapidement être source d'angoisse.

La moyenne d'âge des résidents est aujourd'hui de 37,18 ans.

L'établissement accueille une population hétérogène qui amène l'ensemble des professionnels à repenser l'organisation pavillonnaire, en fonction des places disponibles et des différents parcours de vie.

L'équipe pluridisciplinaire est attentive à respecter le rythme de chacun, dans une dynamique collective.

Les personnes accueillies montrant des signes de vieillissement ou de fatigabilité partagent autant que possible le même lieu de vie.

Un travail en partenariat avec l'ESAT et la médecine du travail permet de proposer des accompagnements adaptés aux besoins de chacun :

- ✓ Mi-temps thérapeutique,
- ✓ Incapacité de travail,
- ✓ Retraite anticipée,
- ✓ Retraite.

La « valeur travail » est importante chez les personnes en situation de handicap.

Elle est source de reconnaissance sociale, de ressources financières, constitutive d'habitudes de vie et de repères socio-spatiaux.

L'arrêt du travail peut être vécu comme une forme d'exclusion, comme une perte de reconnaissance sociale, pouvant aboutir à une véritable crise identitaire.

A la rupture professionnelle, s'adjoint une rupture sur le plan relationnel et affectif, car ces personnes travaillent au sein de la même structure depuis de nombreuses années. Des liens ont été créés et sont pour la majorité leur réseau social.

La coupure de tels liens peut avoir des répercussions très négatives sur le bien-être et l'existence.

Afin de préparer la personne accompagnée à un changement de vie significatif, un travail en amont est mené par les professionnels.

Une réflexion est menée sur l'accompagnement des personnes montrant des signes de vieillissement.

Cela permettra aux personnes accueillies de s'inscrire dans un parcours de vie sans rupture.

Afin de permettre un accompagnement optimal, un travail est mené en lien avec des maisons de retraites et des foyers de vie vieillissants : visites d'établissements, stages, rencontres...

Aujourd'hui, force est de constater que les professionnels des maisons de retraite rencontrent de réelles difficultés à accueillir ce nouveau public et que les personnes en situation de handicaps vivent une véritable rupture dans les modalités d'accompagnement.

Afin d'éviter ces ruptures dans leur parcours de vie, il est nécessaire d'anticiper et d'envisager des solutions d'accompagnement pour les personnes ne nécessitant pas de prise en charge médicale spécifique.

Au vu des difficultés rencontrées pour proposer une orientation adaptée aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap vieillissantes, une réflexion s'engage sur la possibilité de rester vivre dans leur environnement familial.

Créer des habitats spécifiques, travailler avec les équipes et les former en les accompagnant à adapter leurs pratiques professionnelles.

Ainsi, le résident bénéficierait d'un encadrement qui tient compte de son autonomie, afin de lui permettre de maintenir ses acquis et de se développer sur le plan personnel.

8. L'organisation de l'établissement

8.1 La personne au centre de son projet de vie

Se projeter dans une vie d'adulte, en dehors de la sphère familiale, nécessite de pouvoir matérialiser un hébergement adulte.

Un travail collaboratif avec les DAME, les ESAT et les familles est indispensable au choix éclairé de son projet de vie.

Une visite encadrée de l'établissement permet de visualiser les espaces et certaines prestations.

Cela vient conforter ou modifier les représentations de la personne.

Il est expliqué le fonctionnement et l'organisation de l'établissement.

En complément, la Direction propose un espace de paroles pour répondre aux questionnements.

Les personnes peuvent consulter le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et un dépliant sur le pôle hébergement.

Elles ont alors accès à l'ensemble des offres de services.

Cette rencontre permet d'informer sur la procédure d'admission, d'opérer une première évaluation de l'adéquation entre les besoins et l'offre d'accompagnement.

Il leur est stipulé qu'un stage ou un accueil temporaire est nécessaire en amont d'une admission.

8.2 L'accueil temporaire ou stage

L'accueil Temporaire permet à des personnes en situation de handicap de tous âges d'être accueillies dans un établissement pour une durée limitée.

L'accueil temporaire ou le stage vise notamment à :

- ✓ Développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne accueillie et faciliter ou préserver son intégration sociale,
- ✓ Déterminer la pertinence d'une orientation ou réorientation,
- ✓ Découvrir un établissement pour adultes,
- ✓ Proposer une solution d'urgence ou non à une interruption momentanée de prise en charge,
- ✓ Organiser, pour l'entourage, des périodes de répit.

Les demandes d'admission en accueil temporaire ou en stage sont adressées préalablement par la personne, la famille, le représentant légal ou l'établissement d'origine.

Elles émanent de DAME, d'ESAT, de familles ou responsable légal.

Dans le dynamique de pôle et dans une démarche de fluidité de parcours, il est envisagé d'étendre les propositions d'accueil à des personnes orientées foyer de vie.

Il est demandé de fournir la Notification MDPH mentionnant un hébergement en accueil temporaire, ou un accord de financement en cas de stage.

Un RDV est proposé à la personne, à sa famille et ou à son responsable légal pour connaître ses besoins et ses attentes.

Une présentation de l'établissement est effectuée.

La personne confirme en fin de rencontre son choix de maintenir la demande.

La durée de l'accueil est variable et est fixée en fonction de chaque situation.

Une convention d'accueil temporaire ou de stage est réalisée par la résidence et est signée par chaque partie concernée (établissement d'origine, personne accueillie, responsable légal, résidence).

L'accueil s'organise au sein du Pavillon 2, dans une chambre en rez-de-chaussée.

L'espace actuellement proposé est une chambre simple sans cabinet de toilette.

Un intervenant éducatif est en charge de l'accompagnement de la personne en accueil temporaire, il en est le référent.

Il est l'interlocuteur privilégié pour toutes les personnes et les professionnels qui interviennent dans la situation.

Lorsque cela sera possible, il accueillera la personne lors de son arrivée.

Il rédige le bilan en s'appuyant sur les objectifs déterminés.

A la fin de la période d'accueil, le bilan est présenté à la personne, l'établissement d'origine et/ou le responsable légal, lors d'un rendez-vous avec la Cheffe de Service Éducatif.

8.3 Le processus d'admission

L'admission à la résidence est dépendante d'une admission en ESAT / AIT.

Les demandes d'admissions sont systématiquement inscrites sur liste d'attente (VIATRAJECTOIRE).

La personne est reçue par l'équipe de Direction, en présence de sa famille et de son responsable légal, pour une présentation de l'établissement et de l'Association.

La procédure d'admission répond à des critères de qualité, visant à respecter les droits des personnes, précise la responsabilité et l'identité de l'établissement et prévoit la coopération avec les partenaires :

- Recherche du consentement éclairé de la personne,
- Présentation des prestations d'accompagnement,
- Recueil des attentes, des souhaits et des besoins de la personne, de la famille et/ou responsable légal,
- Constitution du dossier administratif,
- Signature des documents.

L'équipe de Direction fait un compte-rendu exhaustif de l'entretien d'admission. Elle échange avec l'équipe éducative sur les modalités d'accompagnement envisagées et un référent éducatif est désigné.

Après validation par l'Association, la Direction communique la réponse positive à la personne et fixe un rendez-vous pour l'admission.

8.4 Les modalités d'accueil

Lors de son arrivée, le résident se voit remettre et expliciter par la Direction les documents légaux :

- Engagement du résident,
- Livret d'accueil,
- Contrat de séjour,
- Formulaire d'autorisation de diffusion d'image,
- Liste des personnes qualifiées,
- Règlement de fonctionnement,
- Charte des droits et de la liberté de la personne accueillie.

La personne accueillie est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective de façon claire et adaptée.

En tant que citoyen, chaque personne a des droits et des devoirs qu'il doit connaître, y accéder, être en mesure de les faire valoir, de les défendre, de les voir appliquer et d'en assumer les conséquences.

Sa compréhension est recherchée et favorisée.

Si la personne déroge au règlement de fonctionnement, des fiches d'évènement indésirable sont rédigées, puis traitées en équipe.

Un évènement indésirable grave peut-être déclaré.

Un éducateur référent est nommé, il lui servira de guide et de repère.

Un résident du même pavillon pourra l'accompagner lors des premières semaines, il sera une ressource et un soutien supplémentaire.

La pair-aidance fait partie des leviers qui contribuent à faciliter, pour les personnes en situation de handicap, le pouvoir d'agir sur leur propre vie et leur montée en autonomie.

Lors de son arrivée, la personne est accueillie par son référent.
Une visite de l'établissement peut lui être proposée.
Un état des lieux de son appartement sera réalisé et sa clé lui sera remise.

8.5 Le processus du projet personnalisé

« Conformément à la loi 2002-2, un projet d'accueil et d'accompagnement pose les modalités d'accompagnement de l'usager (ou de ses représentants) dans la structure qui l'accueille ou l'accompagne. Incrire cette obligation dans la démarche de bientraitance, c'est en retenir et en promouvoir à la fois la méthode participative et la révision ou l'adaptation régulière. »

(ANESM : RBPP Bientraitance - 2008)

Conformément à la loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002, chaque établissement doit assurer aux personnes accompagnées un accompagnement individualisé.

Le projet personnalisé est un document individualisé définissant l'accompagnement professionnel, social et médico-social d'un usager.

Le projet personnalisé est rédigé sous forme contractuelle en impliquant la personne accompagnée elle-même.

Il est pour chaque personne accompagnée la traduction opérationnelle du projet d'établissement : c'est un processus qui identifie les étapes et les moyens, pour optimiser les ressources professionnelles et matérielles de l'établissement, au profit de la personne accueillie.

Il précise également les modalités d'évaluation de la situation de la personne. Le projet personnalisé est donc une vue dynamique institutionnelle sur l'accompagnement.

Chaque personne accueillie est porteuse d'un projet de vie personnel, avec ses désirs, ses ambitions, ses souhaits, ses compétences sociales, son histoire.

Viser la satisfaction des besoins et des attentes de la personne accueillie conduit à la mobilisation de l'équipe pluriprofessionnelle autour du sens et de la cohérence des modalités d'accompagnement.

Le projet personnalisé :

- Témoigne explicitement de la prise en compte des attentes et des besoins de la personne et/ou de son responsable légal,
- Induit l'individualisation et la singularité de chaque accompagnement.

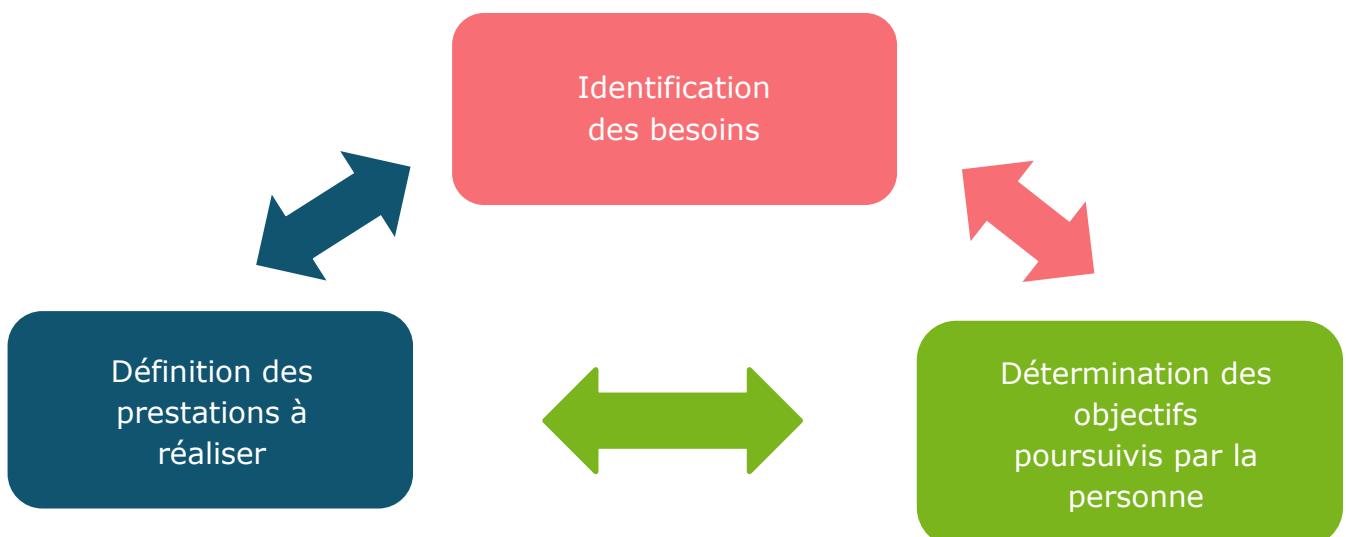
Le projet personnalisé s'appuie sur des activités et prestations individuelles et/ou collectives, en cohérence avec les ressources internes et externes de l'établissement.

- S'articule entre le volet social et le volet médical.
- Tient compte du parcours de vie, du parcours de soins, du parcours d'accompagnement de la personne.

Il est rédigé par le Référent dans les six mois suivant l'admission et réactualisé chaque année.

Elaboration du projet personnalisé :

- Observations des professionnels ;
- Entretien avec la personne et /ou sa famille, son représentant légal : recueil des attentes et des besoins, détermination des axes à travailler avec la personne accompagnée.
- Fixer les objectifs spécifiques qui permettent :
 - ✓ De restaurer, de maintenir, d'encourager l'estime de soi.
 - ✓ D'encourager à la préservation et l'acquisition de l'autonomie.
 - ✓ De maintenir, d'encourager et développer le lien social.
 - ✓ De favoriser des actions de prévention en santé.
 - ✓ D'entretenir et de prendre soin de sa santé.
- Moyens mobilisables (Qui ? Qui Fait quoi ? Quand ? Comment ?)
- Suivi des actions (Fiche de suivi)
- Evaluation.



Les professionnels sont à l'écoute des personnes accueillies pour rechercher, susciter et accompagner leur participation, afin qu'elle soit effective.

Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers.

Les professionnels s'emploient à les intégrer dans le projet personnalisé.

C'est une co-construction dynamique entre la personne (et/ou son représentant légal) et les professionnels.

L'ensemble des professionnels va devoir mettre en œuvre le projet personnalisé pour proposer un accompagnement de qualité respectueux et adapté à la singularité de la personne accueillie.

L'autodétermination des personnes accueillies reste la préoccupation majeure de l'équipe pluridisciplinaire.

Les professionnels iront, en fonction des besoins de la personne accompagnée, chercher les ressources du territoire et leur capacité à intervenir au bénéfice de l'accompagnement.

8.6 Le processus de sortie

Le processus de sortie est inhérent au projet de la personne et à l'expression de celle-ci.

La résidence peut n'être qu'une étape dans le projet de vie de la personne.

La sortie de l'établissement s'organise de différentes manières :

- Pour la personne qui reste travailler à l'ESAT :
 - ✓ Demande d'une orientation (notification MDPH) en SASLA :
 - Pour une intégration en mini-collectif (Résidence Les Près)
 - Pour un appartement au collectif d'habitat (SAS),
 - Pour un appartement dans la cité (SAS ville)
 - ✓ Demande d'un appartement autonome dans la cité avec un service SAVS.
 - ✓ Demande d'aller vers un logement autonome sans suivi.
- Pour la personne qui quitte l'ESAT :
 - ✓ Demande d'une réorientation au regard de la situation,
 - ✓ Départ en retraite.

L'équipe pluriprofessionnelle accompagne les personnes accueillies dans leur projet de sortie, afin d'éviter le risque de rupture de parcours.

8.7 L'ancrage des activités dans le territoire

Les prestations de l'établissement peuvent être produites avec d'autres structures ou intervenants, dans une logique territoriale incontournable.

Il est nécessaire d'élargir nos coopérations avec des partenaires extérieurs à l'établissement, afin de garantir un accompagnement individualisé et global.

Le partenariat se définit comme « *une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation.*

Travailler ensemble, unir les compétences, les ressources et les efforts, mutualiser les moyens et produire de la synergie est devenu une nécessité pour assurer un accompagnement de qualité pour la personne accueillie.

La démarche partenariale est considérée comme un principe d'action indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques.

Les professionnels, dans le champ du social, soucieux de répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies, sont amenés à collaborer, à coopérer, à se coordonner, à travailler en réseau ou en partenariat.

Le partenariat institutionnel lié aux missions de l'établissement

L'établissement a signé des conventions de partenariat ou développé des coopérations permanentes avec des acteurs institutionnels, chargés des politiques publiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap :

- Le conseil départemental du Calvados :
Financeur de l'établissement, il contribue, au travers de ses services, à rechercher, à élaborer et à mettre en œuvre les réponses adaptées aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap.
- L'APAEI des pays d'auge et de Falaise : Dame, ESAT
- Le secteur hospitalier :
Avec lequel un partenariat se construit par le biais de la participation au groupe de réflexions, visant à créer un réseau de santé dans le Pays de FALAISE, pour les personnes âgées ou handicapées.
- Le secteur de la psychiatrie :
Avec lequel un partenariat institutionnel reste à construire, afin de structurer les coopérations pour prendre en charge des situations individuelles des personnes confrontées à des difficultés d'origine psychique.

Le partenariat opérationnel lié aux missions de l'établissement

- Les autres associations du secteur :
Avec des conventions pour développer des coopérations et des mutualisations en continu.
Soit pour accompagner les projets personnalisés, soit pour mobiliser des actions collectives adaptées aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles.
- Les collectivités territoriales :
Avec lesquelles des coopérations sont conventionnées pour ouvrir les activités de la cité aux personnes en situation de handicap, ou pour favoriser le développement d'activités.
- Les services de santé :
Avec lesquels des conventions sont signées pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux soins : Fondation de la Miséricorde.
- Les pompiers :
Avec lesquels une coopération est mise en œuvre pour actualiser de manière permanente une meilleure connaissance des lieux et de notre organisation pour les pompiers et une assurance de savoir agir pour les professionnels, en cas d'évènements ou de sinistres.
- Gendarmerie :
Il existe un partenariat avec la Gendarmerie que nous pouvons solliciter sur le versant éducatif.
- Les taxis et ambulances :
Pour garantir auprès des Résidents un bon service rendu par le chauffeur (ponctualité, transfert d'information, sécurité de l'accueil à l'arrivée...)

Le partenariat opérationnel lié à l'accompagnement des projets et des parcours des personnes

Pour assurer l'accompagnement des projets et des parcours des personnes, au plus près de leurs besoins et de leurs attentes.

L'établissement a tissé de nombreuses relations avec un réseau large de partenaires opérationnels.

Ce réseau contribue :

- Au développement du co-accompagnement des personnes accueillies.
- À la mobilisation des réponses adaptées aux situations des personnes accueillies par l'établissement.

Ce partenariat opérationnel, constitué pour l'accompagnement des situations individuelles, recouvre les différentes prestations d'accompagnement proposées en matière d'accès :

- Aux droits sociaux : CAF, CPAM, MDPH.
- À la santé : hôpital, SSIAD, infirmiers libéraux, pharmacie.
- À l'emploi ou à la formation professionnelle : Missions Locales, entreprises.
- Aux activités de la cité : associations.

Le réseau et l'environnement local - participation sociale

- Commerçants de FALAISE :
Plusieurs coopérations sont opérantes avec des commerçants de la cité falaisienne. Cette collaboration engendre des échanges qui facilitent l'inclusion au sein de la cité.
- Médiathèque de FALAISE : lieu de socialisation, elle représente un partenaire important qui propose une ouverture sur les différentes formes de culture.
- Banques :
Un accompagnement de proximité est possible en fonction des besoins des personnes accueillies.
- NOMAD CAR NORMANDIE (ex Bus Verts) :
Un échange permanent entre les chauffeurs et les éducateurs permet un accès aux transports en commun à un plus grand nombre de personnes, en toute sécurité.

Le travail collaboratif en lien avec les loisirs

- Infrastructures urbaines liées aux sports et aux Loisirs :
Notre expérience nous a permis de comprendre que la sollicitation d'un club extérieur nécessite un accord tacite.
Cet accord permet au club de jouer le jeu d'accueillir pleinement une personne handicapée et nous engage à ne pas sur-solliciter ce club, en limitant le nombre de participants à un, exceptionnellement deux adultes.
L'objectif est de favoriser une intégration respectueuse des équilibres de chacun.
La réussite du travail avec le ping-pong ou la danse par exemple, nous conforte dans notre volonté de développer ce type de collaboration.
- Organismes de loisirs adaptés :

Nous avons développé une collaboration avec essentiellement deux organismes de vacances adaptées : Loisirs Culture Vacances et EPAL.

Ces organismes proposent des séjours adaptés aux besoins et attentes de la population accueillie.

Un bilan du séjour est envoyé à l'établissement.

Ce type de séjour permet aux personnes accueillies d'être actrices de leur choix en matière de vacances.

- Etablissements d'hébergements de la Normandie :

Afin de répondre à une demande des loisirs et des sports, un partenariat s'est instauré depuis de nombreuses années.

Chaque établissement organise à tour de rôle une animation ouverte aux autres structures.

Une grande animation est proposée une fois par mois (excursions ou randonnées, concours sportifs, fléchettes, vélorail...)

Un accord avec une discothèque du BOCAGE nous permet d'organiser des après-midi inter foyers, en dehors des murs de l'institution, dans un cadre « ordinaire ».

Les personnes accueillies parlent avec fierté de leurs sorties et les échanges entre pairs restent riches.

Le partenariat lié au domaine de la santé

Le CMP⁴ de FALAISE reçoit, à notre demande, les adultes volontaires pour bénéficier d'une écoute et d'un suivi spécialisés, que l'établissement ne peut pas apporter.

Ce partenariat fonctionne bien et varie au fur et à mesure de l'évolution des besoins des personnes accueillies.

L'accroissement des personnes atteintes de troubles psychiques nécessite un accompagnement supplémentaire par ce type de service.

Un suivi par des psychiatres libéraux est aussi proposé.

La vie affective et sexuelle

- Planning familial :

Il intervient sur sollicitation de l'établissement dans le domaine de la vie affective et sexuelle, en complémentarité de l'accompagnement au quotidien.

Les interventions sont individuelles ou collectives.

- Familles et amis :

Il est important que dans l'accompagnement global, la personne accueillie puisse maintenir des liens avec son environnement social et familial.

C'est une composante importante de son épanouissement et de sa stabilité.

Le partenariat lié au domaine des soins

- Les médecins :

Nous avons créé un partenariat avec un médecin libéral pour travailler autour de la prévention en termes de santé.

Il se coordonne avec l'aide-soignante de l'établissement et se matérialise dans des échanges réguliers autour de différents thèmes.

Cette organisation n'enlève pas la liberté à chaque résident de choisir son propre médecin.

Par rapport à l'évolution des besoins des personnes accueillies, il serait intéressant d'optimiser le suivi médical par la création d'un temps d'infirmier, compte tenu des pathologies existantes (cardiopathie, diabète de type I et de type II, affections thyroïdiennes, épilepsies, maladies du squelette, maladies de peau, problèmes ORL, maladies des intestins, insuffisance rénale, insuffisance respiratoire...) et du vieillissement prématûr de la personne handicapée (Cf. : grille GIR).

- L'hôpital :

Compte tenu des pathologies citées ci-dessus, il est important de poursuivre et développer le partenariat avec l'hôpital de FALAISE.

Des coordinations en fonction des besoins liés aux pathologies peuvent se mettre en place.

- La gériatrie en projet :

Le nombre de personnes se rapprochant des 60 ans n'est pas significatif à FALAISE.

Cependant, nous constatons une accélération du vieillissement qui nous amène à réfléchir sur les formes de partenariat avec la gériatrie, pour anticiper et répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées vieillissantes.

- Diététicienne de MEDIREST :

Une diététicienne de MEDIREST est présente à la commission repas, qui est planifiée tous les trimestres.

Personnes accompagnées et professionnels peuvent échanger avec elle sur le thème de l'équilibre alimentaire.

8.8 La transversalité

L'organisation par pôle permet :

- D'améliorer la fluidité des parcours :

Évaluation des besoins pour organiser les réponses à apporter au cas par cas.

Cela permet une meilleure compréhension des besoins et une évolution organisée des prestations.

- De renforcer les coopérations et la transversalité :

En rassemblant des établissements qui ont des enjeux communs, pour une plus grande réflexion sur les pratiques et des réponses ciblées sur les besoins des personnes accompagnées.

La transversalité est au bénéfice de la personne accueillie.

Sans hiérarchie, le pôle hébergement, au détour de ses trois autorisations, propose une offre plurielle.

Dans le parcours de vie des personnes accompagnées, chaque établissement et service peut être une ressource.

Selon l'évolution ou l'involution, la personne peut trouver une solution avec la dynamique du pôle hébergement.

8.9 Les évènements indésirables

L'évènement indésirable

L'évènement indésirable est un accident, incident ou dysfonctionnement, dont les conséquences sont ou auraient pu être dommageables pour les personnes accompagnées, les professionnels, les visiteurs ou les biens.

Un évènement indésirable donne forcément lieu à la rédaction d'une fiche d'évènement indésirable qui est remis à la Direction.

Après lecture, selon l'évènement, la Cheffe de Service Éducatif ou la Directrice donne les mesures à suivre.

Elles sont reprises en réunion d'équipe, afin de les analyser pour comprendre les raisons de leur survenue et définir les actions à mettre en œuvre pour éviter leur réitération.

L'évènement indésirable grave

Les ESMS doivent déclarer à l'organisme financeur dont ils dépendent tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation, qui serait susceptible d'affecter la prise en charge des Résidents, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et de tout évènement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées.

L'Arrêté du 28 décembre 2016, relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales, précise la nature des dysfonctionnements graves et des événements dont les autorités administratives doivent être informées. Mentionnés à l'article L. 331-8-1 du code de l'action sociale et des familles, ils sont définis de la façon suivante :

- Les sinistres et événements météorologiques exceptionnels
- Les accidents ou incidents liés à des défaillances d'équipement techniques de la structure et les événements en santé environnement
- Les perturbations dans l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines
- Les accidents ou incidents liés à une erreur ou à un défaut de soin ou de surveillance
- Les actes de malveillance au sein de la structure
- Les situations de perturbation de l'organisation ou du fonctionnement de la structure liées à des difficultés relationnelles récurrentes avec la famille ou les proches d'une personne prise en charge, ou du fait d'autres personnes extérieures à la structure
- Les décès accidentels ou consécutifs à un défaut de surveillance ou de prise en charge d'une personne
- Les suicides et tentatives de suicide, au sein des structures, de personnes prises en charge ou de personnels
- Les situations de maltraitance à l'égard de personnes accueillies ou prises en charge
- Les disparitions de personnes accueillies en structure d'hébergement ou d'accueil, dès lors que les services de police ou de gendarmerie sont alertés

- Les comportements violents de la part d'usagers, à l'égard d'autres usagers ou à l'égard de professionnels, au sein de la structure, ainsi que les manquements graves au règlement du lieu d'hébergement ou d'accueil qui compromettent la prise en charge de ces personnes ou celle d'autres usagers.

8.10 Diffusion des recommandations de l'HAS au sein de l'établissement

Elles permettent aux professionnels des structures médico-sociales et sociales de se situer au regard de leur pratique quotidienne.

Elles ont vocation à être une ligne directrice de bientraitance et de sécurité de toute personne accueillie.

Elles permettent de mettre en œuvre un accompagnement adapté et de qualité en faveur des personnes accueillies.

Les RBPP sont à disposition dans des classeurs, dans le bureau central de la résidence. Chaque action posée doit être interrogée afin de s'inscrire dans ce schéma de pensée incontournable.

8.11 Communication et coordination interne

Equipes ou thèmes	Thème des réunions	Participants et animateurs	Péodicité et durée	Traces
Les réunions des professionnels				
Réunion surveillant de nuit	Point fonctionnement et amélioration	Surveillants de nuis Cheffe de service Direction	1 à 2 annuelle	Relevé de décision
Réunions Pavillonnaires	Echange sur les personnes accueillies au sein du pavillon. Elaboration des écrits professionnels	Équipe éducative du Pavillon concerné. Cheffe de Service Éducatif ASI (ponctuellement)	Tous les 15jours	Compte rendu de réunion Feuille d'émargements
Réunion éducative	Organisation Travail sur différents thèmes et pratiques professionnelles	Équipe éducative de la résidence Cheffe de Service Éducatif Directrice	Tous les 15 jours	Compte rendu de réunion Feuille d'émargements
Projet personnalisé	Présentation et signature	Personne accompagnée Référent Responsable légal Cheffe de Service Éducatif Parents si souhaités par le résident	1fois/an/personne	PP signé
Réunions transversales	Travail sur différents thèmes et pratiques professionnelles informations Situations de mobilité entre la résidence et le SASLA	Les équipes éducatives des pavillon 2 et du SASLA	1 fois /trimestre	Compte rendu de réunion Feuille d'émargements
Réunion pôle hébergement	Partage d'informations pôle Dynamique projets	L'équipe de Direction, les secrétaires de direction, responsable de l'entretien	Tous les trimestres A remettre en place en 2023	Compte rendu de réunion
Le Brief	Point sur travail réalisé Organisation du travail à effectuer, ce qui reste à faire	Direction/CSE/ secrétaire de direction	Hebdomadaire	Relevé de décision
Analyse de pratiques managériales	Echange de pratiques	Chefs de service	6 / ANNEE	
Brief pôle	Organisation de travail – prospective // public – informations retour Cotech – échange de pratiques.	Direction/ cheffes de service éducatif	Tous les 15 jours	Relevé de décision

Les réunions associatives				
Suivi des commissions et projets	Commissions et projets	Directeurs, Secrétaire générale, DRH	1 fois par mois, sauf le mois d'août	Compte rendu
Comités techniques	Fonctionnement associatif	Directeurs, DG, DRH, RAF, Président	1 fois par mois, sauf le mois d'août	Compte rendu
Comités techniques élargis	Fonctionnement associatif, commissions et projets	Cadres hiérarchiques, DG, DRH, RAF, Président	2/3 fois par an	Compte rendu
Bureau directeurs	Orientations associatives Fonctionnement associatif	Les membres du bureau ainsi que ceux du Comité technique	2 fois par an	Compte rendu
Comité Qualité Global	Point sur les axes d'amélioration au niveau associatif	Responsables et référents qualité	2/3 fois par an	Compte rendu
Groupes de travail thématiques	Selon sujet défini	Selon le thème : salariés (cadres et non cadres), bénévoles ...	Variable	Compte rendu
Réunions salariés / administrateurs	Présentation des réalisations et objectifs de l'association à tous les salariés.	Bureau et le directeur de l'Établissement de chaque site	1 fois tous les deux ans	Invitation sous forme de note d'information
Les instances représentatives du personnel				
Représentant du personnel	Sur questions transmises	Directeur et élu(s) délégué(s) du personnel	10 rencontres sur l'année	Réponse envoi par mail
Comité Social Economique	Ordre du jour obligatoire	Personnel élu à cette instance, les délégués syndicaux, représentants de l'association	1 fois par mois	Compte rendu
Commission NAO	Ordre du jour obligatoire	Un représentant par syndicat accompagné par un salarié et les représentants de l'association	Organisée 1 fois par an sur plusieurs réunions	Compte rendu à chaque réunion. PV d'accord ou de désaccord en fin.
CSSCT	Ordre du jour obligatoire	DRH – Directeurs-Personnels élus + invité si nécessaire	4 fois par an	Compte rendu

Les réunions avec les résidents				
Conseil de la vie sociale	Ordre du jour	Elus + représentant mairie + directrice	3 fois par an	Compte rendu
Réunions d'information	Thèmes à aborder	Directrice chef de service	Selon	
Commission restauration Au sein de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité et quantité des repas - Respect des régimes de chacun - Concordance des menus - Propositions de repas à thèmes - Suggestions de menus 	2 éducateurs Personnes accueillies Cheffe de Service Éducatif Equipe MEDIREST	Tous les trimestres	Compte rendu
Les réunions avec les partenaires				
Réunions inter-établissements, sport adapté.	Réunion d'organisation pour les loisirs	Un acteur de chaque structure	Deux fois par an	Compte rendu de réunion.
Réunions avec les partenaires Institutionnels (ARS, Conseil départemental, etc.)	Sur Invitation	Directrice – chef de service éducatif	Selon	

9. Les ressources humaines

Les Ressources Humaines font l'objet d'une attention particulière au sein de l'Association car elles sont le socle d'un accompagnement de qualité au bénéfice des personnes accueillies. Aussi, le projet associatif 2022-2027 contient 3 orientations en matière de ressources humaines pour préserver, développer et fidéliser les femmes et les hommes qui travaillent au sein de l'Association et qui font sa force :

- Permettre aux salariés d'assurer un accompagnement de qualité,
- œuvrer pour une qualité de vie au travail,
- Soutenir l'initiative et la créativité des salariés.

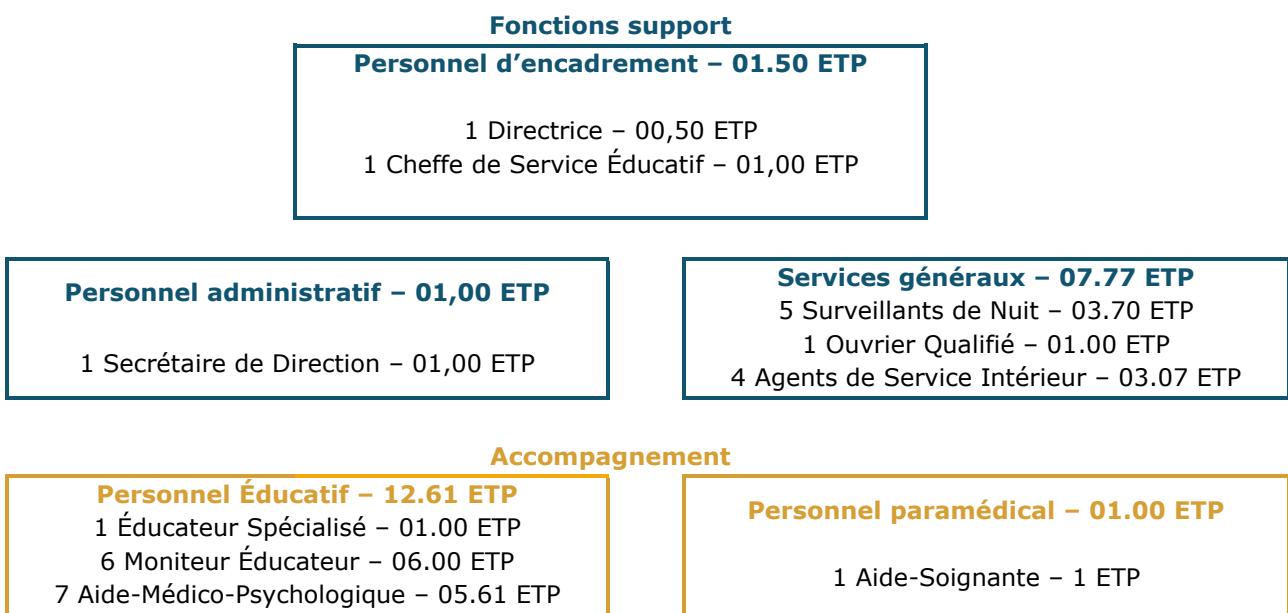
L'équipe de Direction de la Résidence Henri Le Clainche décline cette politique en tenant compte de l'histoire et des spécificités de l'établissement.

9.1 Professionnels et compétences mobilisées

L'établissement s'appuie sur des professionnels qualifiés que ce soit au niveau éducatif, paramédical, administratif et managérial.

Pour participer au maintien de la dynamique professionnelle, une étude de l'organigramme est réalisée chaque année et avant chaque nouvelle embauche par l'équipe de Direction. L'ajustement optimal entre les besoins d'accompagnement et les moyens humains est ainsi favorisé.

A la date du 01-01-2023, l'organigramme est le suivant :



Les délégations

Pour répondre aux obligations de l'article L 312-176-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les compétences et les missions confiées par délégation aux cadres hiérarchiques sont formalisées dans un document unique de délégation (DUD).

Ce document précise la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
- Gestion et animation des ressources humaines ;
- Gestion budgétaire, financière et comptable ;
- Coordination avec les institutions et intervenants extérieurs.

Le document unique de délégation est accessible au Siège Social de l'Association.

Les rôles et les fonctions

Fonctions	Rôles
Directeur du complexe d'hébergement	Recrutement Management d'équipe Gestion de congés Gestion de planning Information Communication Gestion des conflits Management des Chefs de service éducatif Conduite et mise en œuvre du projet d'établissement en lien avec les RDPP Gestion budgétaire du pôle d'hébergement Relations familles Admissions Sorties Dans le cadre des commissions prospectives Coordination et partenariat avec le financeur, la MDPH, les établissements et services Représentation de l'Association auprès des professionnels et des représentants du personnel Veille législative réglementaire Mise en œuvre de la démarche qualité Mise en conformité des obligations
Chef de service éducatif	Recrutement Management d'équipe Gestion de congés Gestion de planning Information Communication Gestion des conflits Animation de réunions de projets personnalisés Gestion de dossiers des résidents

	<p>Gestion Budget éducatif Budget loisirs</p> <p>Relations familles</p> <p>Admissions</p> <p>Sorties</p> <p>Partenariat Réseau</p> <p>Faire Connaître et Appliquer les recommandations de bonnes pratiques professionnelles</p> <p>Veille législative réglementaire</p> <p>Accompagnement</p> <p>Démarche qualité</p> <p>Mise en conformité des obligations</p>
Secrétariat de direction	<p>Assurer l'accueil physique et téléphonique</p> <p>Assurer le suivi des dossiers du personnel Tenue et contrôle des documents formations, contrats de travail, congés. Saisir et transmettre les éléments de salaire au siège</p> <p>Assurer le suivi budgétaire et comptable et la préparation des BP et CA</p> <p>Factures des fournisseurs</p> <p>Assurer le traitement quotidien du courrier et des courriels</p> <p>Assurer le rapprochement de la facturation des produits de séjour (Planning journalier des présences des adultes)</p> <p>Assurer le suivi des dossiers des usagers La saisie et le classement de tous les documents concernant les usagers</p>
Equipe éducative	<p>Connaissance et application des recommandations de bonnes pratiques professionnelles</p> <p>Concevoir et conduire une analyse et une action éducative au sein d'une équipe pluridisciplinaire</p> <p>Intervenir dans le respect de la déontologie et contribuer à évaluer et développer la qualité dans l'établissement</p> <p>Communiquer en externe, être en veille face aux évolutions du secteur et du territoire</p> <p>Réguler la dynamique de groupe et proposer un espace d'accueil agréable et sécurisant</p> <p>Construire et mettre en œuvre un projet d'accueil et d'accompagnement individualisé</p>
Aide-soignante	<p>Dispenser des soins infirmiers d'urgence ou non sur protocoles écrits en collaboration avec le médecin.</p> <p>Evaluer une situation clinique et se mettre en lien avec le médecin</p> <p>Participer et assister l'équipe éducative dans le cadre des activités liées à la santé</p> <p>Connaissance et Application des recommandations de bonnes pratiques professionnelles</p> <p>Appliquer les prescriptions médicales des traitements</p> <p>Tenue et contrôle des posologies</p> <p>Suivie des ordonnances transmises</p>

	<p>Assurer le suivi de la santé Organiser et assurer les rendez-vous avec les médecins traitants et les médecins spécialisés</p> <p>Assurer la liaison entre la pharmacie et l'établissement pour assurer l'observance et la continuité des soins</p> <p>Tenir à jour le dossier de santé des usagers. Assurer les contacts et les correspondances avec les partenaires médicaux et la famille.</p> <p>Assure l'administratif médical</p>
Equipe des services généraux	<p>Maintenance des locaux et des matériels (parc automobile, petites réparations dans les locaux, suivi des maintenances)</p> <p>Prestataire repas Préparation, présentation des repas</p> <p>Prestation nettoyage Entretien des locaux communs et des lieux privés</p> <p>Connaissance et application des recommandations de bonnes pratiques professionnelles</p> <p>Surveillance de nuit Veiller à la sécurité des usagers Préparation des petits déjeuners Entretien des parties communes</p> <p>Entretien du linge Lavage, séchage et repassage du linge</p>

9.2 Gestion des ressources humaines

La gestion prévisionnelle des emplois et de compétences

L'équipe de Direction de l'établissement a pour mission d'assurer l'adéquation qualitative et quantitative entre les besoins des personnes accueillies et le profil des professionnels. Les efforts vont collectivement porter sur l'amélioration des outils en place pour une réelle mise en œuvre de tous les volets de la GPEC : recrutement, intégration des nouveaux salariés, entretiens professionnels, formation...

Le recrutement de salariés

En évaluant les compétences et la motivation lors du recrutement, l'équipe de Direction met tout en œuvre pour avoir un personnel adéquat en nombre et en qualification. Chaque nouvelle embauche fait l'objet d'une étude particulière. Les postulants se soumettent à des entretiens et, selon les postes, à des tests techniques.

Les entretiens professionnels

L'équipe de Direction conduit les entretiens professionnels individuels des professionnels. Ces entretiens ont pour objectif de recenser les besoins de formation et d'élaborer le projet professionnel des salariés.

La formation

Un plan de formation est mis en œuvre chaque année. Il est pensé et anticipé, en cohérence avec les orientations du projet d'établissement et avec les besoins d'adaptation de l'accompagnement. Il bénéficie à l'ensemble du personnel.

L'Association mutualise par ailleurs des formations entre tous ses établissements et services afin de réduire les coûts et ainsi augmenter le nombre de bénéficiaires.

Les analyses des pratiques

Ces temps animés généralement par un intervenant extérieur, dans un cadre sécurisant, offrent aux professionnels la possibilité d'évoquer leurs pratiques, de les partager avec leurs collègues, de les questionner, dans le but de les améliorer.

Le travail en équipe pluri disciplinaire

Il occupe une place importante dans l'accompagnement dans la mesure où il permet :

- une meilleure coordination et cohérence des actions des uns et des autres,
- une meilleure organisation du travail,
- une objectivisation des observations individuelles.

Si le travail pluridisciplinaire se fait en continu, il existe néanmoins plusieurs réunions spécifiques à l'établissement ou la pluridisciplinarité prend un caractère formel :

- Réunions Pavillonnaires :

Elles ont lieu tous les 15 jours.

Y sont présents l'équipe éducative du Pavillon, la Cheffe de Service Éducatif, l'ASI (1 fois par trimestre) et l'Aide-Soignante si besoin.

- Réunions Éducatives :

Elles ont lieu tous les 15 jours.

Y sont présents l'équipe éducative, l'Aide-Soignante et la Direction.

La participation des professionnels dans l'élaboration et l'amélioration des outils de travail est encouragée.

La qualité de vie au travail

Une démarche sur la qualité de vie au travail a été initiée par l'Association au cours de l'année 2022 via un diagnostic réalisé par l'APAVE. Un plan d'action va être réalisé pour faire suite à ce diagnostic.

La qualité de vie au travail va intégrer le plan d'amélioration continu de notre établissement.

10. Les axes d'amélioration du projet

10.1 Les modalités d'évaluation et de pilotage du projet d'établissement

La vie du projet ne s'arrête pas à sa rédaction. Dans sa dimension prospective, le projet nécessite un suivi et une actualisation. Le suivi est celui de la réalisation des objectifs d'évolution indiqués dans le projet, à partir notamment des fiches actions et des tableaux de bord mis à jour.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet d'établissement, deux instances sont mises en place :

- Un groupe de pilotage propre à l'établissement : le Comité Qualité Etablissement,
- Un groupe de pilotage associatif, assurant le pilotage et l'évaluation des axes transversaux des projets des établissements ou des services : le Comité Qualité Global.

Voir le schéma de l'organisation de la qualité en annexe.

10.2 Les axes d'amélioration

Plan d'action des axes d'amélioration

Actions communes à tous les établissements & services de l'association

Thème et lien avec le PA	Objectif général	Objectif opérationnel	Moyens envisagés
Promouvoir la bientraitance et la réflexion éthique des professionnels <i>(Engagement / salariés)</i>	Promouvoir la culture éthique	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place la démarche- Organiser une instance associative	<ul style="list-style-type: none">- Créer un groupe de travail pour définir les modalités de mise en place d'un comité éthique
Définir et mettre en œuvre une stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises <i>(Transversal)</i>	Intégrer les préoccupations sociales et environnementales à l'activité des ESMS et promouvoir le développement durable	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place la démarche- Faire un état des lieux et définir les priorités	<ul style="list-style-type: none">- Créer des groupes de travail associatifs selon les thématiques arrêtées- Créer des questionnaires

<p>Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, leur implication dans la cité et leur bien-être <i>(Epanouissement / personnes accompagnées)</i></p>	Permettre à la personne d'être actrice de son parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les conditions d'autodétermination sûres pour la personne accompagnée - Sensibiliser les professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une étude sur les modalités de mise en œuvre du droit à l'expérimentation - Recueillir dans le cadre du CVS les avis des personnes sur ce thème - Développer les groupes d'expression
<p>Œuvrer pour une qualité de vie au Travail <i>(Epanouissement / salariés)</i></p>	Œuvrer pour une qualité de vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le plan d'actions suite au diagnostic réalisé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer des groupes de travail pluridisciplinaires au niveau associatif - Intégrer la QVT dans les plans qualités des ESMS
<p>Développer un système d'information performant et conforme <i>(Transversal)</i></p>	Développer un usage éthique et sécurisé du numérique dans tous les établissements et services	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les échanges d'informations au service de la qualité d'accompagnement des usagers et améliorer les conditions de travail des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Crée un groupe de pilotage associatif - Crée un groupe projet dans chaque ESMS - Déployer le DUI

Résidence d'hébergement de Falaise

Thème et lien avec le PA	Objectif général	Objectif (s) opérationnel(s)	Moyens envisagés
<p>Favoriser l'accompagnement à l'autonomie et l'accompagnement à la santé <i>(Personnes accompagnées / engagement)</i></p>	Promouvoir la continuité du parcours santé	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la dynamique de la prise en charge des problématiques santé. - Développer la prévention. - Rendre actrice son parcours de santé la personne accompagnée 	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter les partenariats existants et en développer d'autres. - Développer le recours à la Télémédecine. - Convention Hôpital de Falaise. - Sensibiliser et former le personnel. - Adapter l'accompagnement à la santé des vieillissants
<p>Permettre la participation à la vie sociale et les liens sociaux, dans et hors l'établissement ou le service <i>(Personnes accompagnées/épanouissement)</i></p>	Dynamiser le fonctionnement de l'instance CVS	<p>Favoriser, soutenir et encourager l'expression et la compréhension des personnes accompagnées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une culture de la préparation des réunions au sein du pôle. - Faciliter l'appropriation des comptes-rendus de réunions (FALC) - Co-construire, avec les membres du CVS, un outil de suivi régulier de la mise en œuvre des avis et propositions. - Proposer une visite à chaque élection aux élus du CVS et rencontre avec les résidents et les équipes. - Evaluer la méthodologie de préparation, d'implication, de

			restitution auprès des personnes accompagnées.
Respecter les droits des personnes accompagnées et favoriser l'exercice de leurs droits fondamentaux et libertés individuelles <i>(Personnes accompagnées / engagement)</i>	Accompagner à la vie affective et sexuelle.	Favoriser l'expression, la compréhension des personnes accompagnées Conforter une démarche de prévention et d'éducation à la vie affective et sexuelle.	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter les partenariats existants et en développer - Instaurer et développer des groupes d'expression avec les personnes accueillies. - Sensibiliser et former les professionnels.
Etre force de proposition dans une dynamique d'adaptation permanente et de transformation de notre offre <i>(Personnes accompagnées / créativité)</i>	Promouvoir l'offre de service	Identifier les besoins du territoire auprès des partenaires. Assurer une connaissance du service auprès des acteurs du département.	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des journées portes ouvertes : partenaires et familles. - Développer le réseau avec les ESAT, IMPro... - Rencontrer les parents / représentants légaux des travailleurs ESAT afin de les informer sur les propositions d'accueil.
Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, leur implication dans la cité et leur bien-être Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie <i>(Engagement & Epanouissement / Personnes accompagnées)</i>	Formaliser le parcours de l'usager	Intégrer la logique de parcours de vie Maintenir et développer les accueils temporaires pour évaluer les besoins Développer une offre de service pour les stagiaires. Développer notre connaissance des partenaires et se faire connaître d'eux.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la dynamique de pôle. - Formalisation de rencontres régulières avec les partenaires (IME, ESAT...) - Pouvoir proposer un hébergement dédié. - Rencontre avec de nouveaux partenaires et maintien des relations avec les partenaires connus et les enrichir.
Permettre aux salariés d'assurer un accompagnement de qualité <i>(Engagement / Salariés)</i>	Favoriser la transversalité et la coopération sur les différents services du complexe d'hébergement	Favoriser les actions communes entre les différentes autorisations Favoriser les rencontres inter-services Mutualiser les compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation de temps communs (réunion de projets, ADPP, formations) - Participation aux réunions d'autres services et à des projets d'activités en commun (transferts...)

<p>Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie <i>(Engagement / Personnes accompagnées)</i></p>	<p>Prévenir et accompagner la perte de capacité progressive des usagers</p>	<p>Développer les compétences des professionnels Apporter soin et confort en maintenant les stimulations Répondre aux besoins individuels de chacune des personnes malgré l'hétérogénéité des groupes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de temps de formation spécifiques sur le vieillissement du public accueilli - Aménagement des lieux de vie, des installations et de l'accompagnement Maintien des acquis par le biais de projets adaptés et révisés - Respect des temps individuels et du rythme de chacun
---	---	---	--

Annexes

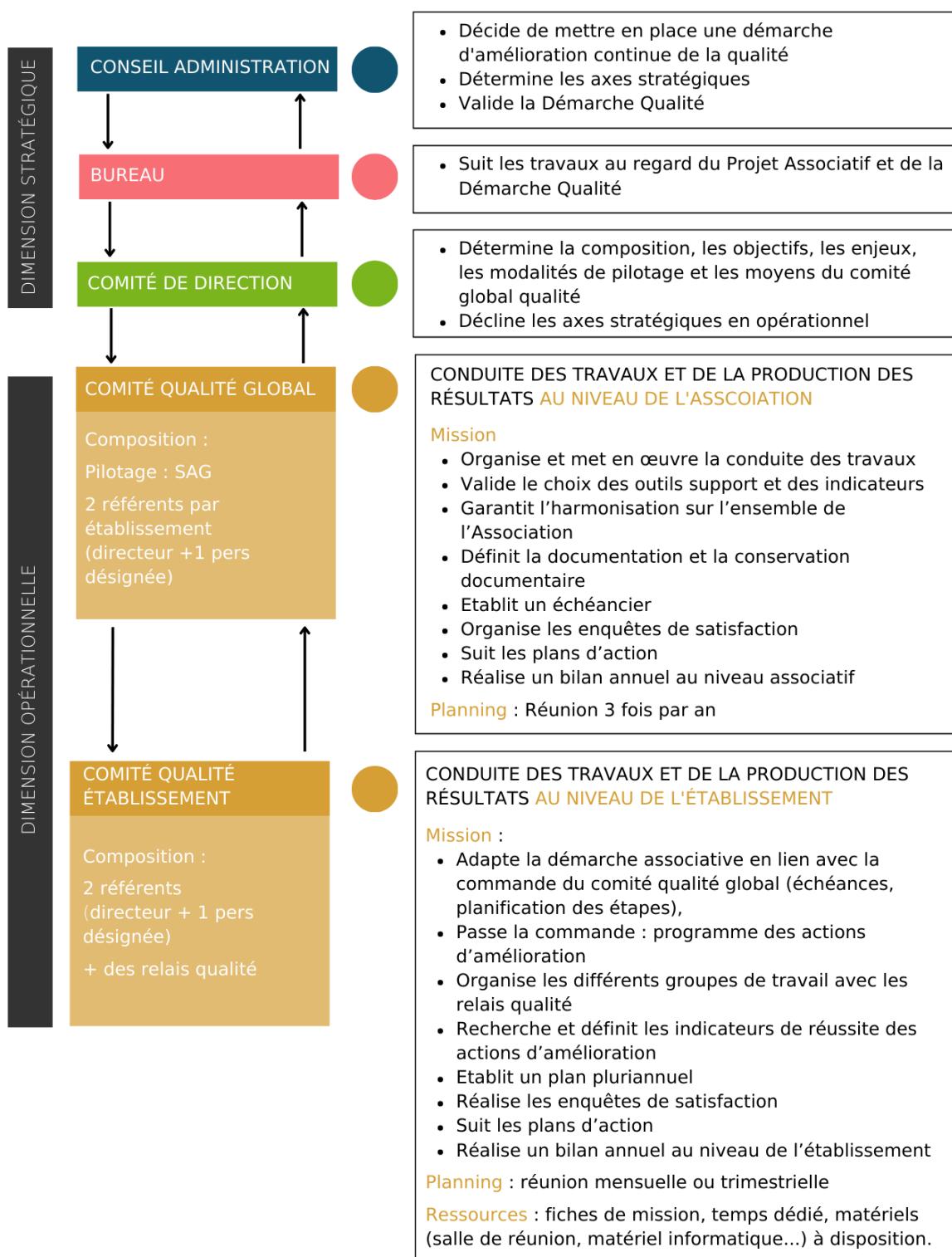
Annexe 1 Schéma de l'organisation de la qualité

Annexe 2 Glossaire

Annexe 3 Sources documentaires

A1. Schéma de l'organisation de la qualité

ORGANISATION DE LA QUALITÉ



A2. Glossaire

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACTP	Allocation Compensatrice Tierce Personne
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Agence Régionale de Santé
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées
CDAPH	Commission des Droits et d'Autonomie des Personnes Handicapées
CD	Conseil Départemental
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité Nationale pour l'Autonomie
COPIL	Comité de Pilotage
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DAME	Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DUD	Document Unique de Délégation
EAM	Etablissement d'Accueil Médicalisé
EANM	Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissements Sociaux et Médico-sociaux
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FDV	Foyer De Vie
GOS	Groupe Opérationnel de Synthèse
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GV	Glissement Vieillissement Technicité
HAD	Hospitalisation A Domicile
HAS	Haute Autorité de Santé
IME	Institut Médico-Educatif
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAG	Plan d'Accompagnement Global
PRIAC	Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie
PRS	Plan Régional de Santé
RQTH	Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé
SESSAD	Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés
SASLA	Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement Autonome
SRS	Schéma Régional de Santé

A3. Sources documentaires

- Projet associatif
- Schéma Régional de Santé (2018 – 2023) Normandie
- Schéma départemental de l'autonomie (2019 – 2023) Calvados
- <https://www.unapei.org>
- <https://www.has-sante.fr>
- Recommandation des bonnes pratiques professionnelles : « Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service »
- <https://www.legifrance.gouv.fr>
- <https://www.cnsa.fr>